

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Mercredi 15 Décembre 2021

COMPTE-RENDU

FG/MV  
2021-127

L'an deux mil vingt-et-un, le mercredi quinze décembre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie, et par visioconférence, sur convocation adressée le 9 décembre 2021, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique par retransmission audiovisuelle en direct sur le site Internet de la Ville ([www.trouville.fr](http://www.trouville.fr)).

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; M. Didier Quenouille, Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, M. Patrice Brière, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, M. Lionel Bottin, Mme Julie Mulac, M. Maxime Aguilé, Mme Dominique Vignesoult, M. Pascal Simon, M. Jacques Taque, Mme Isabelle Drong, M. Jean-Pierre Deval, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, Mme Claude Barsotti, M. Jean-Eudes d'Achon, M. Philippe Abraham, Mme Eléonore de la Grandière.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Adèle Grand-Brodeur (pouvoir à Mme Delphine Pando), Mme Aline Esnault (pouvoir à M. Stéphane Sabathier), M. Michel Thomasson (pouvoir à M. Philippe Abraham).

Le Conseil Municipal désigne Patrice Brière comme secrétaire de séance.

	<p><b>Désignation d'un(e) Secrétaire de séance</b> Le Conseil Municipal désigne Patrice Brière comme Secrétaire de séance.</p>
	<p><b>Inscription des questions orales</b> 6 questions ont été déposées par le Groupe « Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais » et sont vues en fin de séance</p>
<b>Adopté</b>	<b>Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2021</b>
<p>2021/168. Le Conseil Municipal en prend acte</p>	<p><b>Compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.</b>  Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aucune observation n'a été formulée.</p>
	<b>Intercommunalité : Mme le Maire</b>
<p>2021/169. Adoptée à l'unanimité</p>	<p><b>Autorisation de signer une convention de partenariat dans le cadre d'une action d'attractivité en faveur de Trouville-sur-Mer sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie</b>  <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approuve le projet de convention de partenariat à signer entre la Ville de Trouville-sur-Mer et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, annexé à la présente ;</li> <li>- autorise le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>

<p><b>2021/170.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Transfert de la compétence « Relais Assistants Maternels » - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>approuve</b> le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 05 novembre 2021 tel que présenté en annexe.</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>																																																																						
	<p><b>Affaires juridiques : Mme le Maire</b></p>																																																																						
<p><b>2021/171.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Avis sur l'autorisation de déroger collectivement à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail de denrées alimentaires – Année 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Emet un avis favorable</b> à l'autorisation de déroger de manière collective, pour l'année 2022, à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail de denrées alimentaires dans la limite des douze dimanches suivants : 17 avril 2022 ; 29 mai 2022 ; 5 juin ; 3 juillet 2022 ; 10 juillet 2022 ; 17 juillet 2022 ; 24 juillet 2022 ; 31 juillet 2022 ; 7 août 2022 ; 14 août 2022 ; 21 août 2022 et 28 août 2022.</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant avant le 31 décembre 2021.</li> </ul>																																																																						
	<p><b>Finances : Mme le Maire et Mme Catherine Vatier</b></p>																																																																						
<p><b>2021/172.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Décision modificative n°2021-2 au budget principal de la commune de Trouville-sur-Mer</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ADOPTE la décision modificative n°2021-2 du budget principal de la commune.</li> </ul> <table border="1" data-bbox="619 1279 1430 1991"> <thead> <tr> <th>Chapitre</th> <th>Nature</th> <th>Libellé compte</th> <th>Fonction</th> <th>Opération</th> <th>BP</th> <th>DM_2</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>21</td> <td>2135</td> <td>INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.</td> <td>822</td> <td></td> <td>28 000,00</td> <td>122 000,00</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>2152</td> <td>INSTALLATIONS DE VOIRIE</td> <td>822</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>305 000,00</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>21534</td> <td>RESEAUX D'ELECTRIFICATION</td> <td>813</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>1 300,00</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>21534</td> <td>RESEAUX D'ELECTRIFICATION</td> <td>814</td> <td></td> <td>105 700,00</td> <td>-70 000,00</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>21571</td> <td>MAT. ROULANT VOIRIE</td> <td>822</td> <td></td> <td>12 000,00</td> <td>-4 200,00</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>21578</td> <td>AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE</td> <td>822</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>4 200,00</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>2182</td> <td>MATERIEL DE TRANSPORT</td> <td>822</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>321,00</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>2315</td> <td>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</td> <td>822</td> <td></td> <td>670 860,00</td> <td>-378 621,00</td> </tr> <tr> <td>23</td> <td>2315</td> <td>INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</td> <td>822</td> <td>118</td> <td>43 000,00</td> <td>20 000,00</td> </tr> </tbody> </table>	Chapitre	Nature	Libellé compte	Fonction	Opération	BP	DM_2	21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	822		28 000,00	122 000,00	21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	822		0,00	305 000,00	21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	813		0,00	1 300,00	21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	814		105 700,00	-70 000,00	21	21571	MAT. ROULANT VOIRIE	822		12 000,00	-4 200,00	21	21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	822		0,00	4 200,00	21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	822		0,00	321,00	23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	822		670 860,00	-378 621,00	23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	822	118	43 000,00	20 000,00
Chapitre	Nature	Libellé compte	Fonction	Opération	BP	DM_2																																																																	
21	2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	822		28 000,00	122 000,00																																																																	
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	822		0,00	305 000,00																																																																	
21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	813		0,00	1 300,00																																																																	
21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	814		105 700,00	-70 000,00																																																																	
21	21571	MAT. ROULANT VOIRIE	822		12 000,00	-4 200,00																																																																	
21	21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	822		0,00	4 200,00																																																																	
21	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	822		0,00	321,00																																																																	
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	822		670 860,00	-378 621,00																																																																	
23	2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	822	118	43 000,00	20 000,00																																																																	

<p><b>2021/173.</b></p> <p><b>Adoptée</b></p> <p><b>Groupe « Trouville pour tous » :</b></p> <p><b>19 votes Pour</b></p> <p><b>1 vote Contre</b></p> <p><b>Groupe « Stéphanie Fresnais pour les Trouvillais » :</b></p> <p><b>6 votes Contre</b></p>	<p><b>Budget primitif 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <p><b>Décide :</b></p> <p>- Article unique : d'adopter le Budget Primitif du budget principal de la Commune de Trouville-sur-Mer pour l'exercice 2022 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="616 479 1430 633"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>Dépenses</th> <th>Recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonctionnement</td> <td>18 254 040,00 €</td> <td>18 254 040,00 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement</td> <td>7 704 203,57 €</td> <td>7 704 203,57 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>25 958 243,57 €</b></td> <td><b>25 958 243,57 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	Section	Dépenses	Recettes	Fonctionnement	18 254 040,00 €	18 254 040,00 €	Investissement	7 704 203,57 €	7 704 203,57 €	<b>Total</b>	<b>25 958 243,57 €</b>	<b>25 958 243,57 €</b>																																																																								
Section	Dépenses	Recettes																																																																																			
Fonctionnement	18 254 040,00 €	18 254 040,00 €																																																																																			
Investissement	7 704 203,57 €	7 704 203,57 €																																																																																			
<b>Total</b>	<b>25 958 243,57 €</b>	<b>25 958 243,57 €</b>																																																																																			
<p><b>2021/174.</b></p> <p><b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Actualisation et création d'autorisations de programme et crédits de paiement</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <p>- Article 1 : d'actualiser 3 Autorisations de programmes / crédits de paiement pour les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville</b></li> </ul> <table border="1" data-bbox="616 1016 1445 1267"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Projet</th> <th rowspan="2">Opération comptable</th> <th rowspan="2">Autorisation de programme</th> <th colspan="4">Crédits de paiement</th> <th colspan="2" rowspan="2">Financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Rénovation énergétique HDV</td> <td rowspan="4">2021 02</td> <td rowspan="4">2 655 000</td> <td rowspan="4">-</td> <td rowspan="4">1 350 000</td> <td rowspan="4">1 305 000</td> <td rowspan="4"></td> <td>Subventions (40%)</td> <td>880 000 €</td> </tr> <tr> <td>FCTVA (16,404%)</td> <td>360 888 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>714 112 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td>700 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires</b></li> </ul> <table border="1" data-bbox="616 1357 1445 1621"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Projet</th> <th rowspan="2">Opération comptable</th> <th rowspan="2">Autorisation de programme</th> <th colspan="4">Crédits de paiement</th> <th colspan="2" rowspan="2">Financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires</td> <td rowspan="4">2021 03</td> <td rowspan="4">2 131 500</td> <td rowspan="4">-</td> <td rowspan="4">1 090 750</td> <td rowspan="4">1 040 750</td> <td rowspan="4"></td> <td>Subventions (40%)</td> <td>720 000 €</td> </tr> <tr> <td>FCTVA (16,404%)</td> <td>295 272 €</td> </tr> <tr> <td>Auto-financement</td> <td>616 228 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td>500 000 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux</b></li> </ul> <table border="1" data-bbox="616 1733 1445 2042"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Projet</th> <th rowspan="2">Opération comptable</th> <th rowspan="2">Autorisation de programme</th> <th colspan="4">Crédits de paiement</th> <th colspan="2" rowspan="2">Financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux</td> <td rowspan="4">2021 04</td> <td rowspan="4">815 000 €</td> <td rowspan="4">-</td> <td rowspan="4">70 000 €</td> <td rowspan="4">745 000 €</td> <td rowspan="4">-</td> <td>Subventions (20%)</td> <td>124 000 €</td> </tr> <tr> <td>FCTVA (16,404%)</td> <td>126 311 €</td> </tr> <tr> <td>Auto-financement</td> <td>264 689 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td>300 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		2021	2022	2023	2024	Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000	-	1 350 000	1 305 000		Subventions (40%)	880 000 €	FCTVA (16,404%)	360 888 €	Autofinancement	714 112 €	Emprunt	700 000 €	Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		2021	2022	2023	2024	Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	2 131 500	-	1 090 750	1 040 750		Subventions (40%)	720 000 €	FCTVA (16,404%)	295 272 €	Auto-financement	616 228 €	Emprunt	500 000 €	Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		2021	2022	2023	2024	Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	815 000 €	-	70 000 €	745 000 €	-	Subventions (20%)	124 000 €	FCTVA (16,404%)	126 311 €	Auto-financement	264 689 €	Emprunt	300 000 €
Projet	Opération comptable				Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel																																																																										
		2021	2022	2023		2024																																																																															
Rénovation énergétique HDV	2021 02	2 655 000	-	1 350 000	1 305 000		Subventions (40%)	880 000 €																																																																													
							FCTVA (16,404%)	360 888 €																																																																													
							Autofinancement	714 112 €																																																																													
							Emprunt	700 000 €																																																																													
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel																																																																														
			2021	2022	2023	2024																																																																															
Restauration et sécurisation de l'Eglise Notre Dame des Victoires	2021 03	2 131 500	-	1 090 750	1 040 750		Subventions (40%)	720 000 €																																																																													
							FCTVA (16,404%)	295 272 €																																																																													
							Auto-financement	616 228 €																																																																													
							Emprunt	500 000 €																																																																													
Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel																																																																														
			2021	2022	2023	2024																																																																															
Mise aux normes et sécurisation du boulevard Fernand Moureaux	2021 04	815 000 €	-	70 000 €	745 000 €	-	Subventions (20%)	124 000 €																																																																													
							FCTVA (16,404%)	126 311 €																																																																													
							Auto-financement	264 689 €																																																																													
							Emprunt	300 000 €																																																																													

	<p>- Article 2 : <b>de créer</b> une Autorisation de programmes / crédits de paiement pour le programme suivant :</p> <p>- <b>Effacement coordonné des réseaux - Quartier St Jean - Cimetière</b></p> <table border="1" data-bbox="616 315 1445 622"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Projet</th> <th rowspan="2">Opération comptable</th> <th rowspan="2">Autorisation de programme</th> <th colspan="6">Crédits de paiement</th> <th colspan="2">Financement prévisionnel</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Effacement coordonné des réseaux Quartier St Jean - Cimetière</td> <td rowspan="4">2022 01</td> <td rowspan="4">1 124 000 €</td> <td rowspan="4">-</td> <td rowspan="4">290 000</td> <td rowspan="4">153 000</td> <td rowspan="4">393 000</td> <td rowspan="4">132 000</td> <td rowspan="4">156 000</td> <td>Subvention (20%)</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>FCTVA (16,404%)</td> <td>184 381 €</td> </tr> <tr> <td>Auto-financement</td> <td>939 619 €</td> </tr> <tr> <td>Emprunt</td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>	Projet	Opération comptable	Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel		2021	2022	2023	2024	2025	2026			Effacement coordonné des réseaux Quartier St Jean - Cimetière	2022 01	1 124 000 €	-	290 000	153 000	393 000	132 000	156 000	Subvention (20%)	- €	FCTVA (16,404%)	184 381 €	Auto-financement	939 619 €	Emprunt	- €
Projet	Opération comptable				Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel																									
		2021	2022	2023		2024	2025	2026																													
Effacement coordonné des réseaux Quartier St Jean - Cimetière	2022 01	1 124 000 €	-	290 000	153 000	393 000	132 000	156 000	Subvention (20%)	- €																											
									FCTVA (16,404%)	184 381 €																											
									Auto-financement	939 619 €																											
									Emprunt	- €																											
<p><b>2021/175.</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Octroi de subvention au Collège Charles Mozin, exercice 2021</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroie la subvention suivante :</li> <li>- Collège Charles Mozin de Trouville-sur-Mer ..... 700,00 €</li> </ul> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 – chapitre 65 – article 6574</p>																																				
<p><b>2021/176</b> <b>Adoptée à l'unanimité des votants</b></p> <p>Ne prend pas part au vote : Julie MULAC</p>	<p><b>Octroi d'une subvention à l'association « Cap Trouville » - Année 2021</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Octroie</b> une subvention de 1 500 € à l'association « Cap Trouville »</li> </ul> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 – chapitre 65 – article 6574</p>																																				
<p><b>2021/177</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Régularisation compte 13935</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autorise</b> le comptable à procéder à une écriture de régularisation d'ordre non budgétaire par le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 13 720,41 euros.</li> <li>- <b>Dit</b> que les crédits sont prévus au Budget 2022.</li> </ul>																																				
<p><b>2021-178</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Approbation des valorisations des soutiens de la ville – Année 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approuve</b> les valorisations des soutiens de la ville, telles qu'elles figurent au tableau présenté en séance</li> </ul> <table border="1" data-bbox="624 1619 1414 1962"> <thead> <tr> <th colspan="2">VALORISATIONS DES SOUTIENS DE LA VILLE - Année 2022 -</th> </tr> <tr> <th>Type de mise à disposition</th> <th>Montant de la valorisation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Mise à disposition de locaux municipaux</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bâtiment "Phares et Balises" - 188,46 m<sup>2</sup></td> <td>1 185 € par mois</td> </tr> <tr> <td>Bibliothèque (espaces du 1er étage) - 50/60m<sup>2</sup></td> <td>0,020 € par heure et par m<sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m<sup>2</sup> ; 45 € par m<sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)</td> </tr> </tbody> </table>	VALORISATIONS DES SOUTIENS DE LA VILLE - Année 2022 -		Type de mise à disposition	Montant de la valorisation	<b>Mise à disposition de locaux municipaux</b>		Bâtiment "Phares et Balises" - 188,46 m <sup>2</sup>	1 185 € par mois	Bibliothèque (espaces du 1er étage) - 50/60m <sup>2</sup>	0,020 € par heure et par m <sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m <sup>2</sup> ; 45 € par m <sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)																										
VALORISATIONS DES SOUTIENS DE LA VILLE - Année 2022 -																																					
Type de mise à disposition	Montant de la valorisation																																				
<b>Mise à disposition de locaux municipaux</b>																																					
Bâtiment "Phares et Balises" - 188,46 m <sup>2</sup>	1 185 € par mois																																				
Bibliothèque (espaces du 1er étage) - 50/60m <sup>2</sup>	0,020 € par heure et par m <sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m <sup>2</sup> ; 45 € par m <sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)																																				

Bibliothèque (espaces du rez-de-chaussée) - 220m <sup>2</sup>	
Casino : salon des Gouverneurs - 260,62m <sup>2</sup> pour la zone spectateurs (hors scène et hors mezzanine)	Selon tarification du casino
Casino : Embellie - 250 m <sup>2</sup>	
CTM - salle de réunion CTM - 35m <sup>2</sup>	
Ecole - rue des Sœurs Hôpital - Salle du pavillon Elisabeth - 70 m <sup>2</sup>	
Ecole - rue des Sœurs Hôpital - Salles 1er étage- 50 m <sup>2</sup>	
Ecole - rue des Sœurs Hôpital - Salle 1er étage - 13 m <sup>2</sup>	
Ecole L. Delamare - salle - 90 m <sup>2</sup>	
Ecole L. Delamare - cuisine - 59,5 m <sup>2</sup>	
Ecole L. Delamare - réfectoire et sanitaires - 73 m <sup>2</sup>	
Ecole musique Claude Bolling (cour extérieure)	
Ecole de Musique - salle	
Ecole de Musique - grande salle et salle attenante - ensemble de 93,12 m <sup>2</sup>	
Ecole R. Coty - bureau - 10 m <sup>2</sup>	
Ecole R. Coty - 1er étage -cuisine (56,5 m <sup>2</sup> ) - réfectoire (45 m <sup>2</sup> )	
Ecole R. Coty - salle René Poret 355 m <sup>2</sup> ;	
Eglise ND des Victoires - 1090 m <sup>2</sup>	0,020 € par heure et par m <sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m <sup>2</sup> ; 45 € par m <sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)
Eglise ND de Bonsecours - 640 m <sup>2</sup>	
Eglise Saint Michel de Hennequeville - 202 m <sup>2</sup>	
Eglise - Chapelle Saint Jean - 90 m <sup>2</sup>	
Hôtel de ville - Salle des mariages - 120 m <sup>2</sup>	
Hôtel de ville - Rotonde - 80 m <sup>2</sup>	
Hôtel de ville - Espace du Rez-de-chaussée - 75 m <sup>2</sup>	
Hôtel de ville - Salle de réunion - 50 m <sup>2</sup>	
MDA - Salle - nouvelle MDA - 8 à 15 m <sup>2</sup>	
MDA - Salle MDA - + de 19 personnes - 36m <sup>2</sup> et 40m <sup>2</sup>	
Musée - Salles RdC (de 35 à 40 m <sup>2</sup> ), 1er étage (50 m <sup>2</sup> ), terrasse face mer (45 m <sup>2</sup> )	
Musée Espace permanent Association - 55 m <sup>2</sup>	
Office de tourisme Galerie du Musée (RdC 65 m <sup>2</sup> ; 1er étage 35 m <sup>2</sup> )	
Office de tourisme -Salle de réunion - 50 m <sup>2</sup>	
Office de tourisme - 551 m <sup>2</sup>	
Résidence d'artistes (65m <sup>2</sup> )	0,020 € par heure et par m <sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m <sup>2</sup> ; 45 € par m <sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)

Plage - Salle de la plage - 60 m <sup>2</sup>	0,020 € par heure et par m <sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m <sup>2</sup> ; 45 € par m <sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)
Plage - Salle JSL rotonde piscine - 50 m <sup>2</sup>	
Plage - Salle Ecole de Pêche - rotonde Piscine - 50 m <sup>2</sup>	
Plage - Salle de sieste - sous la rotonde Piscine - 90 m <sup>2</sup>	
Plage - Bureau club de plage - 10 m <sup>2</sup>	
Plage - Bureau et local Club de plongée - 37 m <sup>2</sup>	
Plage - Piscine et autres espaces	
Plage - Piscine couloirs de nage	10 € / heure
Plage - Piscine - plages extérieures - environ 600 m <sup>2</sup>	0,020 € par heure et par m <sup>2</sup> ; 0,15 € par jour et par m <sup>2</sup> ; 45 € par m <sup>2</sup> à l'année ; (hors agent d'entretien)
Plage - Etablissements des bains	
Plage - Salle club house CNTH - 71 m <sup>2</sup> + salle de conférence 38 m <sup>2</sup>	
Poissonnerie -Salle Jean-Claude Brize - 19 m <sup>2</sup>	
Presbytère Saint Michel - Salle de 34,21 m <sup>2</sup>	
Presbytère Saint Michel - Salle de 64,54 m <sup>2</sup>	
Presbytère Saint Michel - salle polyvalente - 33 m <sup>2</sup>	
Roseraie Espace cuisine - 25 m <sup>2</sup>	
Roseraie - salles - 91 m <sup>2</sup>	
Salle (angle rue d'Aguesseau et rue d'Estimauville) - 40 m <sup>2</sup>	
Touques - Maison Chemin du Marais de 95,25 m <sup>2</sup>	
Touques - hangar : environ 80 m <sup>2</sup> (plongée); 170 m <sup>2</sup> (Off) ; 213 m <sup>2</sup> (Aquaclub) ; 232 m <sup>2</sup> (Place Nette)	
Touques - Maison des jeunes	
Touques - Maison des jeunes - salle de spectacle - 120 m <sup>2</sup>	
<b>Mise à disposition d'espaces du domaine public</b>	
Espace derrière piscine - environ 1 800 m <sup>2</sup>	Soumis à redevance via la DDTM
Parking face à l'hôtel de ville - 1 035 m <sup>2</sup>	25 € / place / jour
Parking des bains au sud de la poissonnerie - 820 m <sup>2</sup>	0,005 € / m <sup>2</sup> / heure (Hors balayeuse, laveuse...)
Esplanade du pont - 1 005 m <sup>2</sup> et jusqu'à l'office de tourisme - 2 939 m <sup>2</sup>	0,005 € / m <sup>2</sup> / heure (Hors balayeuse, laveuse...)
Parking face à l'église BonSecours - 738 m <sup>2</sup>	25 € par place / jour
Place de stationnement neutralisée - 10 m <sup>2</sup>	25 € par place / jour
Plage / chemin de planches	Gratuit
Avenue Gabriel Just - à Hennequeville	Gratuit

Espace de cour d'école	Gratuit
<b>Mise à disposition de matériels</b>	
Affranchissement	Créer un code par association pour appliquer le coût réel
Armoire électrique	80 € / jour – 530 € / 7 jours – 1 000 € / 14 jours
Bacs à verres	Gratuit sur demande de l'organisateur à la CCCCF qui assure la livraison -
Balisage lumineux	15 € / jour
Barbecue	20 € / jour
Barrières	2 € / unité ; 10 € les 5 par jour
Benne d'évacuation des déchets de démontage (Ville)	Forfait de 120 €, Main d'œuvre incluse / unité -
Blocs béton de sécurité -	50 € / bloc, main d'œuvre incluse
Café d'accueil et ses consommables	15 € / jour
Cafetière / Bouilloire	5 € / jour
Cafetière Nespresso (sans dosettes)	15 € / jour
Chaises pliantes -	14,50 € par jour / 10 chaises
Chalet en bois -	Forfait journalier de 200 €
Chapiteau, tente, structure de 5 X 8 m	Forfait de 320 € / évènement
Chapiteau, tente, structure de 5 X 12m	Forfait de 340 € / évènement
Chemin de planche	0,20 € / m <sup>2</sup> / jour
Compresseur	Valorisation au nombre de bouteilles gonflées dans l'année, le gonflage d'une bouteille étant valorisé à hauteur de 3 €
Consommables : essuie-mains, papier toilettes, kit entretien...	Appliquer le coût réel en fonction en fonction du relevé du magasin
Consommation électrique (ex : Cinémobile, Grande Roue...)	Appliquer la consommation réelle
Consommation Eau (ex : Patinoire)	Appliquer la consommation réelle
Conteneurs	Gratuit sur demande de l'organisateur à la CCCCF qui assure la livraison -
Eclairage de tentes (tubes fluo)	10 € / jour
Ecran vidéo	30 € / jour
Extincteurs	50 € / 5 extincteurs / 14 jours
Gilets jaunes	0,50 € / jour
Grille d'exposition	15 € / semaine
Guirlandes lumineuses + ampoules (Illumination Noël)	25 € / semaine
Internet	Gratuit sur site équipé et en fonction du réseau ainsi que des normes de sécurité
Informatique : écran, pc, vidéoprojecteur ; câbles (hors main d'œuvre)	5 € / heure / équipement
Kayak	12 € / heure ; 18 € (la demi-journée ou 3 H) ; 30 € la journée ou 6 H

Epanoui 32A	0,90 €/ jour
Prolongateur 16A	1,30 €/ jour
Prolongateur 32A	1,60 €/ jour
Multiprises 16A	0,30 €/ jour
Matériel d'éclairage scénique (spots, rampe, poteaux...)	1 000 € / semaine
Matériel de cuisine collective (chambre froide, four, table chauffante, lave-vaisselle...)	300 € / jour
Moquette d'habillage de scène	2 € le m <sup>2</sup> / jour
Moquette de protection (dalle de 2m x1m)	2 € le m <sup>2</sup> / jour
Panneaux de signalisation	6 € / jour
Photocopieuse -	Appliquer le coût réel
Plantes vertes de + 1,50 m	Appliquer le tarif voté
Plantes vertes de - 1,50 m	Appliquer le tarif voté
Plantes vertes forfait festival + 8 jours	Appliquer le tarif voté (Festival et autres manifestations)
Podium (grand)de 40 m <sup>2</sup>	1 000 € /semaine
Podium (petit) de 16 m <sup>2</sup>	300 € / semaine
Potelet à sangle	10 € / jour
Portant à vêtements	5 € / jour
Poubelles cerclage inox	2 € / jour
Praticables Samia (2m X 1m)	3,00 € / jour ou 15,50 € / semaine / unité
Projecteur type lutin	10 € / jour
Raccordement 32A tri/consommation salle de la plage	25 € / jour
Raccordement 63A tri/consommation salle de spectacle	50 € / jour
Rambarde de protection	6 € / jour
Rampe alu	10 € / jour
Réfrigérateur	30 € / jour
Sono portative	150 € / jour -
Tables pliantes	20 € / 5 tables / jour
Toiles, parasols, transats pour décoration	Forfait de 20 € / jour pour 5 pièces
Transat -	Forfait de 20 € / jour pour 5 pièces
Tréteaux	15,50 € / 5 tréteaux / jour
Vaisselle	40 € / jour - 500 € /14 jours
Vaisselle cassée	3 € / pièce
Véhicule : Mini bus	80 € / jour
Véhicule : Gator	135 € / jour
Véhicule : Tractopelle (avec chauffeur)	135 € / heure – 90 € / heures suivantes
Véhicule : Tracteur avec remorque (avec conducteur)	135 € / heure – 90 € / heures suivantes
Véhicule : Nacelle avec chauffeur	135 € / heure – 90 € / heures suivantes
Véhicule autres : + 3, 5 T (avec chauffeur)	100 € / heure -90 € / heures suivantes
Véhicule léger	80 € / jour
Véhicules nautiques à moteur : zodiac, jet	135 € / heure – 90 € / heures suivantes
Vitabri	Forfait de 120 € / événement
<b>Implication des services</b>	



Communication, coordination, entretien des locaux, espaces verts, conducteurs, informatique, logistique, personnel d'accueil, voirie (chargement, transport jusqu'à l'évacuation des déchets), sécurité, police municipale, diffusion d'affiches, référent administratif, ...

37 € par heure

**2021-179**  
**Adoptée à l'unanimité**

**Fixation des tarifs municipaux 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

– Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs ci-annexés.

**DROITS DE VOIRIE**

**1<sup>ère</sup> zone :** Place Fernand Moureaux, Boulevard Fernand Moureaux dont emplacements devant la poissonnerie municipale (uniquement autorisés pour installation des tables mange-debout avec sièges type "bar"), Place du Maréchal Foch, Boulevard de la Cahotte, Rue des Bains jusqu'à l'entrée de la Place Tivoli, Rue Paul Besson, Rue Charles Mazin, Rue Victor Hugo (de la Rue Paul Besson jusqu'au Boulevard Fernand Moureaux), Rue Amiral de Maigret, Rue Blais, Rue du Docteur Leneveu, Les Planches Savignac

**2<sup>ème</sup> zone :** Toutes les autres rues

	2021	2022
Terrasses restauration 1 <sup>ère</sup> zone	160,00 € m <sup>2</sup> /an	170,00 € m <sup>2</sup> /an
Terrasses restauration 2 <sup>ème</sup> zone	116,65 € m <sup>2</sup> /an	125,00 € m <sup>2</sup> /an
Hort restauration étalages et terrasses 1 <sup>ère</sup> zone	16,65 € m <sup>2</sup> /mois	17,00 € m <sup>2</sup> /mois
Hort restauration étalages et terrasses 2 <sup>ème</sup> zone	9,70 € m <sup>2</sup> /mois	12,50 € m <sup>2</sup> /mois
Terrasses couvertes supplément au droit /m <sup>2</sup>	65,30 € m <sup>2</sup> /an	70,00 € m <sup>2</sup> /an
Terrasses couvertes et fermées supplément au droit / m <sup>2</sup>	106,90 € m <sup>2</sup> /an	115,00 € m <sup>2</sup> /an
Panneaux en saillie	12,80 € /an	15,00 € /an
Panneaux lumineux	16,00 € /appareil	20,00 € /appareil
Bannes, stores et auvents fixes jusqu'à 10 m	14,40 € /an	20,00 € /an
Bannes, stores et auvents fixes au-dessus de 10 m	56,80 € /an	60,00 € /an
Chapiteau (sous réserve d'un accord municipal écrit y compris pour les commerçants)	5,40 € m <sup>2</sup> /jour	6,00 € m <sup>2</sup> /jour
Food truck sur Hennequeville	500 € /an	525 € /an
Food truck sur la totalité du territoire de la commune	900 € /an	1 000 € /an
Zone de terrasse pour les poissonneries attachées à la surface occupée par les mange-debout	210 € m <sup>2</sup> / an	220 € m <sup>2</sup> / an

**DROITS DE STATIONNEMENT**

	2021	2022
Voiture publicitaire / jour	4,30 €	10,00 €
<b>Fêtes locales</b>		
Emplacements métiers / jour jusqu'à 30m de façade / m <sup>2</sup>	0,35 €	0,40 €
Emplacements métiers / jour au-delà de 30m de façade / m <sup>2</sup>	0,30 €	0,35 €
Emplacements caravanes derrière les métiers		
jusqu'à 15m	15,30 € / semaine	20,00 € / semaine
au-delà de 15m	45,90 € / semaine	50,00 € / semaine

<b>Emplacements caravanes hors zone fête foraine</b>		
Jusqu'à 15m	40,00 € / semaine	90,00 € / semaine
au-delà de 15m	100,00 € / semaine	110,00 € / semaine
Électricité à la charge des forains Gratuité totale pour toute caravane se stationnant sur le terrain d'Hennequeville		
<b>Esplanade du pont</b>		
Manège / mois	280,50 €	300,00 €
Esplanade seule / jour	255,00 €	300,00 €
Esplanade + quai à hauteur de l'Office de tourisme / jour	410,00 €	500,00 €
Gratuit pour les brocantes à caractère social, actions scolaires et spectacles de marionnettes		
<b>Dépôts de benne, base de vie ou stationnement</b>		
m² / jour jusqu'à 10m	2,45 €	2,60 €
m² / jour au-delà de 10m	0,30 €	0,35 €
<b>Echafaudages de pied, palissades de chantier et pieds d'échelle</b>		
m² / jour jusqu'à 30 jours	0,55 €	0,60 €
m² / jour au-delà de 30 jours	2,50 €	2,65 €
<b>DROITS D'UTILISATION DES PANNEAUX COMMUNAUX</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Par emplacement et par semaine	21,50 €	25,00 €
<b>ENLEVEMENT DE DÉPÔTS SAUVAGES</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Par camion - 3,5 tonnes	75,00 €	100,00 €
Par camion + 3,5 tonnes	95,00 €	150,00 €
Par chargeur à l'heure (avec chauffeur)	105,00 €	200,00 €
<b>TRAVAUX NETTOYEUR HAUTE PRESSION</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Coût horaire comprenant déplacement et produit de nettoyage pour 1 agent	50,00 €	60,00 €
<b>TRAVAUX DE NETTOYAGE AVEC LA LAVEUSE DE TROTTOIR</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Coût horaire pour 1 agent	55,00 €	100,00 €
<b>TRAVAUX DE NETTOYAGE AVEC LA BALAYEUSE DE VOIRIE</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Coût horaire pour 1 agent	60,00 €	100,00 €
<b>TRAVAUX DE PEINTURE ROUTIERE AVEC FOURNITURE DE PEINTURE</b>		

Coût horaire comprenant une équipe de deux agents avec fourniture de peinture (Installation de chantier, fourniture d'une tige de 25 kg, travaux de peinture, nettoyage)

	2021	2022
Peinture blanche	150,00 €	160,00 €
Peinture jaune	175,00 €	185,00 €
Peinture rouge	185,00 €	200,00 €
Peinture bleue	185,00 €	200,00 €

**TRAVAUX DE PEINTURE ROUTIERE SANS FOURNITURE DE PEINTURE**

	2021	2022
Coût horaire comprenant une équipe de 2 agents	52,50 €	80,00 €

**TRAVAUX DE BROYAGE DE TERRAIN ET DENEIGEMENT**

Comprenant transport, montage, démontage et nettoyage

	2021	2022
Coût horaire	150,00 €	160,00 €

**TRAVAUX D'EPARAGE DE HAIE (sans enlèvement des déchets)**

Comprenant transport, montage, démontage et nettoyage

	2021	2022
Coût horaire	150,00 €	160,00 €

**TRAVAUX AVEC NACELE POUR INTERVENTION URGENTE**

	2021	2022
Coût horaire comprenant une équipe de 2 agents	105,00 €	150,00 €

**MAIN D'ŒUVRE DU PERSONNEL COMMUNAL**

	2021	2022
Coût horaire	37,00 €	40,00 €

**LOCATION DE MATERIEL SERVICE VOIRIE**

	2021	2022
Barrière de voirie à l'unité	2,50 €	2,65 €
Barrières de voirie les 5	11,00 €	12,00 €
Installation de dispositifs de sécurisation (barrières ou blocs bétons) et occupation du domaine public		15,00 € / m <sup>2</sup> / jour
Location de panneaux de signalisation à l'unité	6,30 €	6,60 €

**LOCATION DE MATERIEL SERVICE LOGISTIQUE**

	2021	2022
Location Vitabri	120,00 €	130,00 €
Location Vitabri (forfait + 8 jours) / jour / Vitabri	40,00 €	50,00 €

**LOCATION DE SALLES - demandes privées ou d'auto-entrepreneurs Trouvillais**

	2021	2022
<b>Salle de réunion - 19 personnes maximum</b>		
Tarif horaire (- de 3h d'occupation)	20,00 €	20,40 €
Tarif à la demi-journée (de 3h à 4h d'occupation)	42,00 €	42,80 €
Tarif journalier (+ de 4h d'occupation mais - de 12h)	75,00 €	76,50 €
<b>Salle de réunion + de 19 personnes - de 40 personnes</b>		
Tarif horaire (- de 3h d'occupation)	26,00 €	26,50 €
Tarif à la demi-journée (de 3h à 4h d'occupation)	50,00 €	51,00 €
Tarif journalier (+ de 4h d'occupation mais - de 12h)	85,00 €	86,70 €

**Salles utilisées par des animateurs d'activités pour les enfants ou familiales (Initiatives de l'Office de tourisme)**

Salle d'une capacité de 19 personnes maximum par heure	9,00 €	9,00 €
Salle d'une capacité de 40 personnes maximum par heure	13,00 €	13,00 €

*Gratuit pour les associations Trouvillaises, les partis politiques et partenaires publics (collectivités territoriales) pour leurs usages ponctuels. Seule une facturation sur charges indirectes s'appliquera pour les associations Trouvillaises, conformément à la délibération relative aux valorisations des souffres de la ville.*

**LOCATION DE SALLES - privés ou auto-entrepreneurs non Trouvillais  
Entreprises ou syndicats de copropriété toutes origines géographiques**

	2021	2022
<b>Salle de réunion - 19 personnes maximum</b>		
Tarif horaire (- de 3h d'occupation)	25,00 €	25,50 €
Tarif à la demi-journée (de 3h à 4h d'occupation)	50,00 €	51,00 €
Tarif journalier (+ de 4h d'occupation mais - de 12h)	100,00 €	102,00 €
<b>Salle de réunion + de 19 personnes - de 40 personnes</b>		
Tarif horaire (- de 3h d'occupation)	40,00 €	40,80 €
Tarif à la demi-journée (de 3h à 4h d'occupation)	80,00 €	81,60 €
Tarif journalier (+ de 4h d'occupation mais - de 12h)	120,00 €	122,40 €

**Salle polyvalente de 51 à 190 personnes**

Tarif à la demi-journée (de 1h à 4h d'occupation installation et désinstallation incluse)	200,00 €	204,00 €
Tarif journalier (+ de 4h d'occupation mais - de 12h d'occupation installation et désinstallation incluse)	300,00 €	306,00 €

**VENTE DE MATERIEL, MATERIAUX ET PRESTATIONS DIVERSES**

	2021	2022
Fourniture et pose d'un miroir de voite 600 X 400 + mât réglementaire Total cadre + miroir 900 x 600	735,00 €	780,00 €
Pose de miroir en règle	230,00 €	250,00 €
Implantation d'une borne anti-stationnement (fourniture et pose)	270,00 €	290,00 €

**VEGETAUX - fourniture en prêt (à retirer sur place)**

	2021	2022
Plante hauteur > 1,50 m / jour	10,00 €	11,00 €
Forfait festival + 8 jours / jour / plante	5,00 €	5,50 €
Plante base / jour	5,00 €	5,50 €

**BIBLIOTHEQUE**

	2021	2022
Trouvillais	10,00 €	10,00 €
Trouvillais de - de 18 ans		Gratuit
Trouvillais de 18 à 25 ans		6,00 €
Non Trouvillais de - de 18 ans		6,00 €
Non Trouvillais de 18 à 25 ans		12,00 €
Non Trouvillais de + de 25 ans	22,00 €	24,00 €
Abonnement : 1 mois		8,00 €
Connexion Internet 30 min non-adhérents	1,00 €	1,00 €
Impression noir et blanc (la page)	0,20 €	0,20 €
Impression couleur (la page)	0,50 €	0,50 €
Remplacement Carte perdue	6,00 €	6,00 €
Tote-bag		9,50 €
<b>Désherbage</b>		
Livres de poche	0,50 €	0,50 €
Format classique	1,00 €	1,00 €
BD et albums	2,00 €	2,00 €
Beaux livres	3,00 €	3,00 €

La gratuité est accordée aux Trouvillais : de moins de - 18 ans ou en recherche d'emploi ou en situation de handicap ou bénéficiaires du portage à domicile,  
Gratuité accordée aux groupes spécifiques (Hôpital de jour, Equemaווille, multi-accueil La Récré, Etablissements Scolaires Publics et privés)

Somme forfaitaire pour le remboursement d'un document ou support non rendu ou détérioré		
Revue		5,00 €
Livre de poche		10,00 €
Album, Bande dessinée, documentaire jeunesse		15,00 €
Livre broché format classique, CD		20,00 €
Beau livre, DVD et jeux de société		30,00 €
Frais administratifs de traitement pour la perte ou détérioration de livre, revue, album, 8D, CD, DVD et jeux de société		10,00 €
<b>MUSEE</b>		
	Du 01/01 ou 31/12/2022	
<b>Entrée au musée et à la galerie du musée (billet couplé)</b>		
Tarif plein		5,00 €
Tarif réduit*		2,90 €
Tarif plein Exposition Gustave Courbet		7,00 €
Tarif réduit* Exposition Gustave Courbet		3,50 €
Gratuité - Enfant -12 ans		Gratuité
<p>Le tarif réduit* est accordé aux moins de 18 ans, étudiants, enseignants, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, porteur du Pass Patrimoine Côte Fleurie, personnes handicapées et aux groupes (plus de 10 personnes).</p> <p>Le musée est gratuit* pour tous le 3<sup>e</sup> dimanche de chaque mois (de janvier à juin), pour les Amis du Musée de Trouville et du Passé régional, les moins de 12 ans, les personnels des musées (cartes de l'AGCCPF, de l'ICOM, carte culture et muséopass), les membres de la Maison des Artistes.</p> <p>* Le tarif réduit et la gratuité sont accordés sur présentation d'un justificatif.</p>		
<b>Animations pédagogiques</b>		
<b>Samedi et vacances scolaires</b>		
Trouvillais (la séance)	3,50 €	3,50 €
Extérieurs (la séance)	7,00 €	7,00 €
<b>Cartes de 10 entrées (valable 1 an)</b>		
Trouvillais	27,00 €	27,00 €
Extérieurs	54,00 €	54,00 €
<b>Ateliers du mercredi</b>		
Trouvillais / an	100,00 €	100,00 €
Extérieurs / an	180,00 €	180,00 €
<b>Médiation (scolaires et adultes)</b>		
<b>Trouvillais :</b>	Gratuit	Gratuit
Visites guidées	Gratuit	Gratuit
Visites guidées + atelier arts plastiques (demi-journée)	Gratuit	Gratuit
Atelier arts plastiques (demi-journée)	Gratuit	Gratuit
<b>Non-Trouvillais :</b>		
Visites guidées	20,00 €	20,00 €
Visites guidées + atelier arts plastiques (demi-journée)	30,00 €	30,00 €

Atelier arts plastiques (demi-journée)	30,00 €	30,00 €
<b>Anniversaire au musée</b>		
Trouvillais (groupe de 12 personnes)	40,00 €	60,00 €
Extérieurs (groupe de 12 personnes)	80,00 €	120,00 €
<b>Visites guidées</b>		
Individuel (par personne)	5,00 €	7,00 €
Groupe (par personne) *	3,50 €	5,00 €
* Accordé pour les groupes de 10 personnes et plus et gratuité accordée à l'accompagnateur		

<b>Animations culturelles</b>		
Tarif A	8,00 €	8,00 €
Tarif B	5,00 €	5,00 €
Tarif C	10,00 €	10,00 €
<b>Audioguide</b>		
Location	2,00 €	2,00 €

**DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - Mairie et poste communale**

	2021	2022
Délivrance de photocopie, copies d'actes administratifs		
Page format A4	0,20 €	0,20 €
Page format A3	0,40 €	0,40 €
Document budgétaire (Budget primitif, Compte administratif)		15,00 €
Reproduction de grand plan	1,00 €	1,00 €
Mise à disposition d'Internet à la poste (30min)	1,00 €	1,00 €

**ETABLISSEMENTS DE LA PLAGE ET DE LA MER**

	2021	2022
<b>Location des cabines</b>		
Pour l'année	845,00 €	1 000,00 €
Mois de juin et septembre (par mois)	210,00 €	230,00 €
Du 15 septembre au 30 avril	535,00 €	560,00 €
Mois juillet et août (par mois)	270,00 €	300,00 €
Autres mois (par mois)	155,00 €	160,00 €
2 semaines (juillet / août - la quinzaine)	150,00 €	155,00 €
2 semaines (autres mois - la quinzaine)	105,00 €	110,00 €
1 semaine (juillet et août)	105,00 €	110,00 €
1 semaine (autres mois)	71,00 €	75,00 €

**ECOLE DES PASSIONS**

	2021	2022
Frais de dossier		50,00 €

En cas d'absence de l'enfant sur le parcours réservé, sans justification et sans démarche d'annulation faite au préalable dans un délai de 10 jours avant le début du trimestre.

**CENTRE AERE**



**Tarifs Non Trouvillais - sans CAF**

Semaine 5 jours

	QF < 620	621 < QF < 1 200	QF > 1 200
<b>1 enfant</b>			
Une semaine	90,00 €	95,00 €	100,00 €
Deux semaines	176,00 €	186,00 €	196,00 €
Trois semaines	259,00 €	274,00 €	288,00 €
Quatre semaines	338,00 €	357,00 €	376,00 €
Cinq semaines	414,00 €	437,00 €	460,00 €
Six semaines	486,00 €	513,00 €	540,00 €
Sept semaines	554,00 €	585,00 €	616,00 €
<b>2 enfants</b>			
Une semaine	171,00 €	181,00 €	190,00 €
Deux semaines	335,00 €	354,00 €	372,00 €
Trois semaines	492,00 €	520,00 €	547,00 €
Quatre semaines	643,00 €	679,00 €	714,00 €
Cinq semaines	787,00 €	830,00 €	874,00 €
Six semaines	923,00 €	975,00 €	1 026,00 €
Sept semaines	1 053,00 €	1 112,00 €	1 170,00 €
<b>3 enfants</b>			
Une semaine	243,00 €	257,00 €	270,00 €
Deux semaines	476,00 €	503,00 €	529,00 €
Trois semaines	700,00 €	739,00 €	778,00 €
Quatre semaines	914,00 €	964,00 €	1 015,00 €
Cinq semaines	1 118,00 €	1 180,00 €	1 242,00 €
Six semaines	1 312,00 €	1 385,00 €	1 458,00 €
Sept semaines	1 497,00 €	1 580,00 €	1 663,00 €

NB - Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> enfants doivent être frères et sœurs pour bénéficier du tarif forfaitaire.

Au-delà de trois frères et sœurs, le tarif est calculé au prorata du tarif 3 enfants (13 / 3 X nombre d'enfant > à 3)

**Tarifs Trouvillais - sans CAF**

Semaine 5 jours

	QF < 620	621 < QF < 1 200	QF > 1 200
<b>1 enfant</b>			
Une semaine	81,00 €	86,00 €	90,00 €
Deux semaines	159,00 €	168,00 €	176,00 €
Trois semaines	233,00 €	246,00 €	259,00 €
Quatre semaines	305,00 €	321,00 €	338,00 €
Cinq semaines	373,00 €	393,00 €	414,00 €
Six semaines	437,00 €	462,00 €	486,00 €
Sept semaines	499,00 €	527,00 €	554,00 €
<b>2 enfants</b>			
Une semaine	154,00 €	162,00 €	171,00 €
Deux semaines	302,00 €	318,00 €	335,00 €
Trois semaines	443,00 €	468,00 €	492,00 €
Quatre semaines	579,00 €	611,00 €	643,00 €



Cinq semaines	708,00 €	747,00 €	787,00 €
Six semaines	831,00 €	877,00 €	923,00 €
Sept semaines	948,00 €	1 001,00 €	1 053,00 €
<b>3 enfants</b>			
Une semaine	219,00 €	231,00 €	243,00 €
Deux semaines	429,00 €	452,00 €	476,00 €
Trois semaines	630,00 €	665,00 €	700,00 €
Quatre semaines	822,00 €	868,00 €	914,00 €
Cinq semaines	1 006,00 €	1 062,00 €	1 118,00 €
Six semaines	1 181,00 €	1 247,00 €	1 312,00 €
Sept semaines	1 347,00 €	1 422,00 €	1 497,00 €

NB - Les 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> enfants doivent être frères et sœurs pour bénéficier du tarif forfaitaire.

Au-delà de trois frères et sœurs, le tarif est calculé au prorata du tarif 3 enfants ( $T3 / 3 \times \text{nombre d'enfant} > 3$ )

#### COMPLEXE NAUTIQUE DU FRONT DE MER

	A l'année	septembre à juin	juillet / août
<b>DE 3 à 18 ans et étudiants <sup>(1)</sup></b>	<b>Trouvillais</b>	<b>Autres résidents</b>	<b>Autres résidents</b>
1 entrée <sup>(2)</sup>	2,20 €	4,00 €	5,00 €
Carte de 10 entrées <sup>(2)</sup>	20,00 €	35,00 €	45,00 €
Abonnement "annuel" <sup>(2)</sup>	102,00 €	160,00 €	
Carte de 10 entrées accompagnateur non baigneur (leçon de natation et handicapé) <sup>(1)</sup>	17,00 €		
Accompagnateur non baigneur (leçon de natation et handicapé) <sup>(1)</sup>	1,70 €		
Groupes (+ de 10 personnes et encadré) par une personne pour 1 heure	1,70 €	2,30 €	3,50 €
Etablissements scolaires (par élève)	1,00 €	4,50 €	
Mise à disposition (groupes)   couloir pour 1 heure (sans encadrement)	10,00 €	14,00 €	17,00 €
Mise à disposition (groupes)   couloir pour 1 heure (avec encadrement)	20,00 €	27,00 €	34,00 €
1 entrée gratuite <sup>(2)</sup>			
	A l'année	septembre à juin	juillet / août
<b>18 ans et plus</b>	<b>Trouvillais</b>	<b>Autres résidents</b>	<b>Autres résidents</b>
1 entrée <sup>(2)</sup>	3,30 €	5,00 €	6,00 €
Carte de 10 entrées <sup>(2)</sup>	30,00 €	45,00 €	55,00 €
Abonnement "annuel" <sup>(2)</sup>	152,00 €	250,00 €	
Carte de 10 entrées accompagnateur non baigneur (leçon de natation et handicapé) <sup>(1)</sup>	17,00 €		
Accompagnateur non baigneur (leçon de natation et handicapé) <sup>(1)</sup>	1,70 €		
Groupes (+ de 10 personnes et encadré) par une personne pour 1 heure	2,20 €	3,50 €	4,80 €

Établissements scolaires (par élève)			
Mise à disposition (groupes) 1 couloir pour 1 heure (sans encadrement)	10,00 €	14,00 €	20,00 €
Mise à disposition (groupes) 1 couloir pour 1 heure (avec encadrement)	20,00 €	27,00 €	40,00 €
1 entrée gratuite <sup>(1)</sup>			
<p>(1) : Tarif exclusivement réservé aux accompagnateurs des enfants ayant rendez-vous pour une leçon de natation, des personnes handicapées.</p> <p>(2) : Les entrées gratuites sont destinées à des opérations administratives, promotionnelles, de médiation ou de partenariat, et ne peuvent en aucun cas être vendues au public.</p> <p>(3) : Sur présentation d'un justificatif, les étudiants, chômeurs et bénéficiaires du RSA pourront prétendre aux tarifs moins de 18 ans.</p> <p>Gratuité pour les enfants âgés de moins de 3 ans.</p>			
<b>AQUASPORT par séance</b>			
	2021	2022	
Trouvillais	8,00 €	8,00 €	
Résident hors commune	10,00 €	11,00 €	
Séminaire	10,00 €	15,00 €	
<b>LOCATION BASSIN EXTERIEUR de 19h30 à 23h30</b>			
	2021	2022	
Sans vestiaire	500,00 €	800,00 €	
Avec vestiaire	600,00 €	1 000,00 €	
<b>LOCATION PISCINE de 10h00 à 23h30</b>			
	2021	2022	
Etablissement complet		2 500,00 €	
<b>CIMETIERE</b>			
	2021	2022	
<b>Concessions (pleine terre ou caveau)</b>			
15 ans renouvelables	369,00 €	376,00 €	
30 ans renouvelables	715,00 €	729,00 €	
<b>Concessions de cavurnes</b>			
15 ans	184,00 €	188,00 €	
30 ans	332,00 €	339,00 €	
<b>Columbarium</b>			
Achat concession 15 ans	675,00 €	689,00 €	
Achat concession 30 ans	939,00 €	958,00 €	
Renouvellement 15 ans	133,00 €	136,00 €	
Renouvellement 30 ans	266,00 €	271,00 €	
<b>ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE "WORK IN TROUVILLE"</b>			

	2021	2022
<b>Tarif pour 1 poste de travail, avec occupation</b>		
Plein temps / mois	250,00 €	255,00 €
Mi-temps / mois	125,00 €	130,00 €
Journée	15,00 €	20,00 €
<b>Tarif pour l'occupation de la salle de réunion</b>		
A l'heure	10,00 €	15,00 €
Gratuite pour les coworkers		
<b>Tarif pour les ateliers animés par Work In Trouville</b>		
entre 1 heure et 3 heures	10,00 €	15,00 €
<b>TAXE DE SEJOUR par personne et par nuitée</b>		
	2021	2022
<b>Catégories d'hébergement</b>		
Palace	4,00 €	4,20 €
Hôtel de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	3,00 €
Hôtel de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €	2,30 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	1,50 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,80 €
Terains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnements touristiques par tranche de 24h	0,60 €	0,60 €
Terains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergement mentionnés dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

Les exonérations :

- . Les personnes mineures.
- . Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune.
- . Les personnes qui occupent des locaux à titre gratuit, ou dont le loyer est inférieur à un montant de : un euro (1,00 €).
- . Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un logement temporaire.
- . Fixe le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour à un euro (1,00 €).

**STATIONNEMENT SUR VOIRIE**

**ZONE ORANGE**

De 9 heures à 19 heures, tous les jours, et toute l'année.

**Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :**

- Rue Général de Gaulle côté pair n°88 au n°138
- Place Fernand Moureaux devant les n°1 à 9 et n°2 et 4
- Boulevard Fernand Moureaux côté pair du n°2 au n°178 et côté quai depuis le carrefour à feux situé de la rue Victor Hugo jusqu'à la poissonnerie
- Rue Paul Besson dans sa partie comprise entre la rue des Bains et la rue Victor Hugo
- Rue Victor Hugo
- Rue Amiral de Maigret
- Parking dit "quai Tostain", au Nord de la poissonnerie, en vis-à-vis du 164 boulevard Fernand Moureaux (hôtel de ville)
- 4 places rue d'Orléans - depuis la Place Tivoli à la rue Othon
- Parking dit "des Bains" au sud de la poissonnerie, en vis-à-vis des n°128 à 142 boulevard Fernand Moureaux
- 3 places de stationnement boulevard Fernand Moureaux le long du parking dit "des Bains"

	2021	2022
1/4 heure	0,30 €	0,36 €
1/2 heure	0,60 €	0,72 €
1 heure	1,20 €	1,44 €
2 heures	3,00 €	3,60 €
2 heures ¼	15,00 €	18,00 €
2 heures ½	25,00 €	30,00 €

**ZONE VERTE**

Le stationnement est payant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre tous les jours de 9 heures à 19 heures.

Le stationnement est gratuit du 1er novembre au 31 mars sauf pendant les périodes scolaires des zones A, B et C.

**Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :**

Place Maréchal de Lattre de Tassigny

Rue Notre Dame

Boulevard Fernand Moureaux, côté quai et appontement, après le parking dit "des Bains" au sud de la poissonnerie jusqu'à la place Fernand Moureaux

Parking dit "de la dent creuse" situé au début de l'avenue du Président John Fitzgerald Kennedy

	2021	2022
1/2 heure	1,50 €	1,80 €
1 heure	2,00 €	2,40 €
2 heures	2,50 €	3,00 €
3 heures	3,50 €	4,20 €
4 heures	4,50 €	5,40 €
5 heures	5,50 €	6,60 €
6 heures	6,50 €	7,80 €
7 heures	7,50 €	9,00 €
8 heures	8,50 €	10,20 €
9 heures	15,00 €	18,00 €
10 heures	25,00 €	30,00 €

**ZONE ROUGE**

De 9 heures à 19 heures, tous les jours, et toute l'année.

**Zone qui s'étend sur les rues et parkings ci-après :**

Place Maréchal Foch sur son pourtour y compris devant la boutique "Le Loup de Mer"

Quai Albert 1<sup>er</sup>

Parking dit "de la Jolie" situé boulevard de la Cahotte, entre la piscine et la Jolie Jean-Claude Brize

Rue de la Plage

Rue de Paris

Rue Paul Besson pour la partie comprise entre la rue Victor Hugo et la place Maréchal Foch

Rue Carnot

Rue Charles Mazin pour la partie comprise entre la rue Victor Hugo et la place Maréchal Foch

	2021	2022
1/2 heure	1,50 €	1,80 €
1 heure	2,00 €	2,40 €
2 heures	2,50 €	3,00 €
3 heures	3,50 €	4,20 €
4 heures	4,50 €	5,40 €
5 heures	5,50 €	6,60 €
6 heures	6,50 €	7,80 €
7 heures	7,50 €	9,00 €
8 heures	8,50 €	10,20 €
9 heures	15,00 €	18,00 €
10 heures	25,00 €	30,00 €

**ZONE VERTE ET ROUGE POUR LE TARIF DES RIVERAINS MUNIS D'UNE  
AUTORISATION  
(minimum de paiement 1,80 €)**

	2021	2022
2 heures	1,50 €	1,80 €
3 heures	2,00 €	2,40 €
4 heures	2,50 €	3,00 €
5 heures	3,00 €	3,60 €
6 heures	3,50 €	4,20 €
7 heures	4,00 €	4,80 €
8 heures	4,50 €	5,40 €
9 heures	5,00 €	6,00 €
10 heures	25,00 €	30,00 €

Le montant du " Forfait Post-Stationnement " (FPS) est fixé à 30 Euros.

**2021-180**

**Adoptée à l'unanimité**

**Fixation des tarifs assujettis à la TVA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

– Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les tarifs ci-annexés.

**MUSEE DE TROUVILLE - VILLA MONTEBELLO**

**TVA 5,5 %**

Catalogues, brochures et ouvrages  
(Pas d'augmentation depuis 2004)

	H.T 2022	T.T.C 2022
Catalogues d'exposition "Olivier O. Olivier" Editions Ville de Trouville-sur-Mer - 2017	14,22 €	15,00 €
"Les Cures Marines - La renaissance d'une légende balnéaire" Editions Les Cures Marines SAS 2016	33,18 €	35,00 €
Le Tennis et l'Objet - 1990	9,48 €	10,00 €
Aicidé à la Plage	8,53 €	9,00 €
Les Quais de Trouville	4,74 €	5,00 €
Villas Balnéaires du Second Empire	17,34 €	18,29 €
Olivier Meriel - 2002 -	20,85 €	22,00 €
Lartigue	26,54 €	28,00 €
Livre "France Made in Savignac"	26,54 €	28,00 €
Le Balbec Normand de Marcel Proust	18,96 €	20,00 €
Le Maghreb d'André Hambourg	23,70 €	25,00 €
Krystyna Kaminska	9,48 €	10,00 €
Le Casino de Trouville sans DVD	21,80 €	23,00 €
Le Casino de Trouville avec DVD	26,54 €	28,00 €
	H.T 2022	T.T.C 2022
Camet d'artiste - "Désirée de Montebello"	14,22 €	15,00 €
A l'Apogée de la Villa Côte Fleurie 1870-1914	18,96 €	20,00 €
Catalogue "La Révolution Savignac"	22,75 €	24,00 €
Album "Humour à Trouville"	14,22 €	15,00 €
Album "Humour à Trouville" - 20 ans -	18,96 €	20,00 €
Catalogue raisonné de l'oeuvre peinte d'André Hambourg -Tome 1	92,89 €	98,00 €
Fernand Bignon photographie et cinéaste	18,96 €	20,00 €
Camet de voyage Lorient : au long de la Touques	14,22 €	15,00 €
Petit dictionnaire sentimental et fantasiste de Trouville	14,12 €	14,90 €
Catalogue le bateau du Havre de Trouville-sur-Mer	18,96 €	20,00 €
Catalogue Jacques Pasquier	14,22 €	15,00 €
Jean Moisy - "Trouville-sur-Mer d'antan" - Editions Hervé Chopin	17,54 €	18,50 €
Yves Aublet - Trouville Deauville à l'affiche	26,01 €	27,44 €
Emmanuelle Gallo - Les Roches Noires	17,34 €	18,29 €

Catalogue raisonné de l'oeuvre peinte d'André Hambourg - Tome 2	142,18 €	150,00 €
Livres illustrés par André Hambourg	18,96 €	20,00 €
Faubert entre Trouville et Paris	11,37 €	12,00 €
Histoire - couleurs inédites - Edith Charton	18,01 €	19,00 €
	<b>H.T 2022</b>	<b>T.T.C 2022</b>
Tribu(t) Savignac	15,17 €	16,00 €
Pierre Colin	11,37 €	12,00 €
Villemot - Ed. Cahiers du temps 2006	22,75 €	24,00 €
Catalogue d'exposition "Robert Demachy, Impressions de Normandie. Photographies du Calvados" Julien Faure Charton - Ed. Cahiers du temps 2016	18,96 €	20,00 €
"100 clés pour comprendre Deauville et Trouville" Marie-Françoise et Jean Moisy - Ed. des Falaises 2016	11,37 €	12,00 €
Catalogue d'exposition "Charles Mozin" 2018	18,96 €	20,00 €
Catalogue d'exposition "Lucien Coutaud. Les années du cheval de brique, 1952-1977" Ed. Association Lucien Coutaud - 2018	14,22 €	15,00 €
"Quoniam", Edition Musée Villa Montebello	14,22 €	15,00 €
Maurice Cuiot, "Trouville-sur-Mer", AAM Editions	27,49 €	29,00 €
Elisabeth Brami, "La couleur des saisons", Editions Courtes et Longues	18,48 €	19,50 €
Emanuel Proweller, "Proweller, un éternel renouveau", Jean-Pierre Huguet Editeur	14,22 €	15,00 €
"Pierre Colin. Marées hautes, marées basses", exemplaire de tête accompagné d'une gravure originale, Edition Musée Villa Montebello	71,09 €	75,00 €
Catherine Francblin, "Emanuel Proweller. Le vif du sujet", Editions Courtes et Longues	27,49 €	29,00 €
Jean et Marie-Françoise Moisy, "Dictionnaire historique des rues de Trouville", Editions des Falaises	13,27 €	14,00 €
<b>Publications - TVA 2,10 %</b>		
	<b>H.T 2022</b>	<b>T.T.C 2022</b>
Revue bimestrielles "Le Pays d'Auge"	7,74 €	7,90 €
<b>Cartes postales - Edition de Trouville - TVA 20 %</b>		
	<b>H.T 2022</b>	<b>T.T.C 2022</b>
Toutes les cartes (amis du musée + musée)	0,75 €	0,90 €
Série de 12 cartes	6,25 €	7,50 €



Carte postale "Atelier Montebello"	0,83 €	1,00 €
Carte postale sérigraphiées "La mouette" Editions Les petites manies	6,67 €	8,00 €
Carte de vœux Savignac (avec enveloppe)	1,25 €	1,50 €

**Affiches - Edition de Trouville - TVA 20 %**

	H.T 2022	T.T.C 2022
Toutes les affiches (hors Savignac)	0,83 €	1,00 €
Affiches Savignac (Quel Cirque)	1,67 €	2,00 €
Affiche "France made in Savignac"	4,17 €	5,00 €

**Lithographies - TVA 20 %**

	H.T 2022	T.T.C 2022
Carzou - L'Hôtel de Ville - 1974 -	62,50 €	75,00 €
R. Legueult - Paysage - 1970 -	62,50 €	75,00 €
Souverbie - Figure marine au chalutier - 1976 -	62,50 €	75,00 €
Secheret - 47,5 x 70 - Trouville Hennequeville la Plage	208,33 €	250,00 €
Stéphane Guoniam	70,83 €	85,00 €
Van Dongen - La Baigneuse (avec ou sans texte)	125,00 €	150,00 €

**Reproduction de lithographies de Charles Mozin - TVA 20 %**

	H.T 2022	T.T.C 2022
Par reproduction	4,17 €	5,00 €

**"ATHENA sur la Touques" revue trimestrielle -  
Edition Association "Amis du musée de Trouville et du passé régional" exonérée TVA**

	T.T.C 2022
Revue simple	5,00 €
Revue simple	6,00 €
Revue double ou couleurs	8,00 €
Revue double ou couleurs	10,00 €

**Objets - TVA 20 %**

	H.T 2022	T.T.C 2022
DVD - Les peintres de la Seine	12,50 €	15,00 €
DVD - La belle histoire des Bains de mer	12,50 €	15,00 €
CD - Les amis des Orgues de Trouville	12,50 €	15,00 €
Lunettes de soleil en coquillage	16,25 €	19,50 €
Mugs (tous les modèles)	8,33 €	10,00 €
Magnets (tous les modèles)	3,33 €	4,00 €
Badge	0,83 €	1,00 €
Tote-bag	7,92 €	9,50 €



Stylo	1,67 €	2,00 €
Médaille souvenir	1,67 €	2,00 €

**Jeux culturels - TVA 20 %**

	H.T 2022	T.T.C 2022
"Autour de l'impressionnisme", Jeux Sylvie de Soye	16,67 €	20,00 €
"Sudo/Couleurs de l'impressionnisme", Jeux Sylvie de Soye	11,25 €	13,50 €

**Catalogues, brochures et ouvrages - Tarif minoré, dans la limite des stocks disponibles, applicable en période de solde nationale (été et hiver) (Référence Arrêté pris par le ministre de l'économie, des finances et de la relance)**

	Prix en période de solde H.T 2022	Prix en période de solde T.T.C 2022
Carnet d'artiste - "Désirée de Montebello"	4,27 €	4,50 €
Catalogues d'exposition "Olivier O. Olivier" Editions Ville de Trouville-sur-Mer - 2017	4,27 €	4,50 €
Carnet de voyage Lorant : au long de la Touques	4,27 €	4,50 €
Le Tennis et l'Objet - 1990	2,84 €	3,00 €
Aloïse à la Plage	2,56 €	2,70 €
Les Guais de Trouville	1,42 €	1,50 €
Catalogue le bateau du Havre de Trouville-sur-Mer	5,69 €	6,00 €
Catalogue Jacques Pasquier	4,27 €	4,50 €
Olivier Meriel - 2002 -	6,26 €	6,60 €
Lartigue	7,96 €	8,40 €
Villemot - Ed. Cahiers du temps 2006	6,83 €	7,20 €
Le Balbec Normand de Marcel Proust	5,69 €	6,00 €
Le Maghreb d'André Hambourg	7,11 €	7,50 €
Krystyna Kaminska	2,84 €	3,00 €
Catalogue d'exposition "Lucien Coutaud. Les années du cheval de brique, 1952-1977" Ed. Association Lucien Coutaud - 2018	4,27 €	4,50 €
Le Casino de Trouville avec DVD	7,96 €	8,40 €
Maurice Culot, "Trouville-sur-Mer", AAM Editions	8,25 €	8,70 €

**Lithographies - TVA 20 % - Tarif minoré, dans la limite des stocks disponibles, applicable en période de solde nationale (été et hiver) (Référence Arrêté pris par le Ministre de l'économie, des finances et de la relance)**

	Prix en période de solde H.T 2022	Prix en période de solde T.T.C 2022
Carzou - L'Hôtel de Ville - 1974 -	20,83 €	25,00 €
R. Legueult - Paysage - 1970 -	20,83 €	25,00 €
Souverbie - Figure marine au chalutier - 1976	20,83 €	25,00 €
Van Dongen - La Baigneuse (avec ou sans texte)	41,67 €	50,00 €

**LE CLUB DE LA PLAGE**  
TVA 20 %  
Tarifs Trouvillais TTC semaine 5 jours

	GF ≤ 541	GF ≥ 542
<b>1 enfant</b>		
Une demi-journée	7,00 €	8,00 €
Cinq demi - journées	12,00 €	14,00 €
Une journée	33,00 €	38,00 €
Une semaine	55,00 €	64,00 €

Tarifs Non Trouvillais TTC semaine 5 jours

<b>1 enfant</b>	
Une demi-journée	14,00 €
Cinq demi-journées	24,00 €
Une journée	66,00 €
Une semaine	110,00 €

**PISCINE**  
TVA 20 %

	H.T 2022	T.T.C 2022
Location de matelas - 1/2 heure	1,42 €	1,70 €
Location de palmés - à l'heure	1,67 €	2,00 €
Vente de brassards (la paire)	6,67 €	8,00 €
Vente de lunettes	6,67 €	8,00 €

**ETABLISSEMENTS DE LA PLAGE ET DE LA MER**  
TVA 20 %

	H.T 2022	T.T.C 2022
Parasols - Mois	133,33 €	160,00 €
Parasols - deux semaines	83,33 €	100,00 €

	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Parasols - semaine</td> <td>50,00 €</td> <td>60,00 €</td> </tr> <tr> <td>Parasols - jour</td> <td>8,33 €</td> <td>10,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #e0ffff;"></td> </tr> <tr> <td>Transats - mois</td> <td>39,17 €</td> <td>47,00 €</td> </tr> <tr> <td>Transats - 2 semaines</td> <td>31,67 €</td> <td>38,00 €</td> </tr> <tr> <td>Transats - semaine</td> <td>22,50 €</td> <td>27,00 €</td> </tr> <tr> <td>Transats - jour</td> <td>4,17 €</td> <td>5,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="background-color: #e0ffff;"></td> </tr> <tr> <td>Douches</td> <td>2,50 €</td> <td>3,00 €</td> </tr> <tr> <td>Peignoirs</td> <td>2,50 €</td> <td>3,00 €</td> </tr> <tr> <td>Maillots</td> <td>2,50 €</td> <td>3,00 €</td> </tr> <tr> <td>Serviettes</td> <td>2,50 €</td> <td>3,00 €</td> </tr> <tr> <td>Vestiaires</td> <td>1,67 €</td> <td>2,00 €</td> </tr> <tr> <td>Douche hors horaires d'ouverture pour les associations et structures trouvillaises</td> <td>0,83 €</td> <td>1,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;"><b>TRAVAUX DANS LE CIMETIERE</b> TVA 20 %</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>H.T 2022</th> <th>T.T.C 2022</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Caveau provisoire par jour</td> <td>0,89 €</td> <td>1,07 €</td> </tr> <tr> <td>Fosse ordinaire</td> <td>53,33 €</td> <td>64,00 €</td> </tr> <tr> <td>Exhumation</td> <td>174,17 €</td> <td>209,00 €</td> </tr> <tr> <td>Exhumation par corps en plus</td> <td>62,50 €</td> <td>75,00 €</td> </tr> <tr> <td>Descente en caveau</td> <td>55,00 €</td> <td>66,00 €</td> </tr> <tr> <td>Transport corps dans cimetière</td> <td>59,17 €</td> <td>71,00 €</td> </tr> <tr> <td>Creusement concession une place</td> <td>149,17 €</td> <td>179,00 €</td> </tr> <tr> <td>Creusement concession deux places</td> <td>245,83 €</td> <td>295,00 €</td> </tr> <tr> <td>Creusement concession trois places</td> <td>334,17 €</td> <td>401,00 €</td> </tr> <tr> <td>Creusement concession le m²</td> <td>75,00 €</td> <td>90,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Enfants de 0 à 7 ans <b>PAS DE REDEVANCE SI PLACE DANS LE CARRE DES ANGES</b></p>	Parasols - semaine	50,00 €	60,00 €	Parasols - jour	8,33 €	10,00 €				Transats - mois	39,17 €	47,00 €	Transats - 2 semaines	31,67 €	38,00 €	Transats - semaine	22,50 €	27,00 €	Transats - jour	4,17 €	5,00 €				Douches	2,50 €	3,00 €	Peignoirs	2,50 €	3,00 €	Maillots	2,50 €	3,00 €	Serviettes	2,50 €	3,00 €	Vestiaires	1,67 €	2,00 €	Douche hors horaires d'ouverture pour les associations et structures trouvillaises	0,83 €	1,00 €		H.T 2022	T.T.C 2022	Caveau provisoire par jour	0,89 €	1,07 €	Fosse ordinaire	53,33 €	64,00 €	Exhumation	174,17 €	209,00 €	Exhumation par corps en plus	62,50 €	75,00 €	Descente en caveau	55,00 €	66,00 €	Transport corps dans cimetière	59,17 €	71,00 €	Creusement concession une place	149,17 €	179,00 €	Creusement concession deux places	245,83 €	295,00 €	Creusement concession trois places	334,17 €	401,00 €	Creusement concession le m²	75,00 €	90,00 €
Parasols - semaine	50,00 €	60,00 €																																																																										
Parasols - jour	8,33 €	10,00 €																																																																										
Transats - mois	39,17 €	47,00 €																																																																										
Transats - 2 semaines	31,67 €	38,00 €																																																																										
Transats - semaine	22,50 €	27,00 €																																																																										
Transats - jour	4,17 €	5,00 €																																																																										
Douches	2,50 €	3,00 €																																																																										
Peignoirs	2,50 €	3,00 €																																																																										
Maillots	2,50 €	3,00 €																																																																										
Serviettes	2,50 €	3,00 €																																																																										
Vestiaires	1,67 €	2,00 €																																																																										
Douche hors horaires d'ouverture pour les associations et structures trouvillaises	0,83 €	1,00 €																																																																										
	H.T 2022	T.T.C 2022																																																																										
Caveau provisoire par jour	0,89 €	1,07 €																																																																										
Fosse ordinaire	53,33 €	64,00 €																																																																										
Exhumation	174,17 €	209,00 €																																																																										
Exhumation par corps en plus	62,50 €	75,00 €																																																																										
Descente en caveau	55,00 €	66,00 €																																																																										
Transport corps dans cimetière	59,17 €	71,00 €																																																																										
Creusement concession une place	149,17 €	179,00 €																																																																										
Creusement concession deux places	245,83 €	295,00 €																																																																										
Creusement concession trois places	334,17 €	401,00 €																																																																										
Creusement concession le m²	75,00 €	90,00 €																																																																										
<p><b>2021-181</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Octroi de subventions aux établissements publics</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré, Décide :</p> <p>- <b>Article 1</b> : D'approuver le tableau global des subventions aux établissements publics pour l'exercice 2022 – ci-dessous ;</p> <p style="padding-left: 40px;">- C.C.A.S. de Trouville-sur-Mer : ..... 840 000,00 €</p> <p style="padding-left: 40px;">- Syndicat mixte pour la gestion de l'école intercommunale de musique Claude Bolling : .....144 000,00 €</p> <p style="padding-left: 40px;">- EPIC Office du Tourisme de Trouville-sur-Mer : .... 50 000,00 €</p> <p>- <b>Article 2</b> : De dire que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2022.</p>																																																																											

2021-182

Adoptée à l'unanimité des votants

N'ont pas pris part au vote :

- Adèle Grand-Brodeur pour l'association « OFF » et Jeannine Outin pour l'association « ARA »

**Subventions aux associations – Exercice 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le tableau global des subventions aux associations pour l'exercice 2022, ci-dessous

ANIMATIONS - AFFAIRES CULTURELLES ET COMMUNICATION	
Associations	Montant
Amis du Café Philo	1 000,00 €
Atelier Autres Terres	1 000,00 €
Cercle Condorcet - Voltaire - d'Holbach de Normandie	500,00 €
Ciné Coup de Cœur	10 000,00 €
Des Couleurs et des Formes (Atelier Montebello)	3 500,00 €
Ensemble Vocal de Trouville-sur-Mer	3 750,00 €
Les amis de la musique à Deauville	2 500,00 €
Les Musicales de Trouville-sur-Mer	15 000,00 €
Musique sur Mer	4 300,00 €
OFF	
<input type="checkbox"/> Festival	55 000,00 €
<input type="checkbox"/> Prix du public	3 000,00 €
Vive Trourou	540,00 €
<b>total "Animation-"</b>	<b>100 090,00 €</b>
JEUNESSE-SPORTS ET LOISIRS	
Associations	Montant
Association sportive de Trouville-Deauville - ASTD	62 000,00 €
Association sportive du Collège André Maurois	
<input type="checkbox"/> Dissection sociale voile habitable	2 000,00 €
Association sportive du Collège Charles Mozin	1 000,00 €
Centre nautique de Trouville-Hennequeville - CNTH	22 631,00 €
Club de Plongée de Trouville-sur-Mer	4 500,00 €
Deauville Sailing Club	2 000,00 €
Deauville Trouville Triathlon	3 000,00 €
Foyer socio-éducatif du Collège Mozin	1 500,00 €
La Boule Trouvillaise	2 000,00 €
Line Up 14	3 000,00 €
Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer	310 000,00 €
Pays d'Auge Basket	1 000,00 €
Société des Courses du Pays d'Auge	1 000,00 €
Touques escrime	750,00 €
Trouville Olympique Natation	6 000,00 €
USEP des écoles publiques de Trouville-sur-Mer	3 650,00 €
Vélo club de Trouville-Deauville - V.C.T.D	3 000,00 €
Footballeurs vétérans de Trouville-Deauville	200,00 €
<b>total "Jeunesse-sports et loisirs"</b>	<b>429 231,00 €</b>
AUTRES DOMAINES D'ACTIVITE	
Associations	Montant
Association Syndicale du Parc d'Hennequeville	5 000,00 €
Association Conciliateurs de justice Basse Normandie	150,00 €
Association Retraite Active (ARA)	5 000,00 €
Combattants et veuves d'Indochine	100,00 €
Comité de liaison des associations de combattants et victimes de guerre de Trouville-sur-Mer	850,00 €
Ecole du chat de Trouville	2 000,00 €
Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement - GRAPE	4 000,00 €
La dame blanche	1 500,00 €
Les amis du Mont Canisy	500,00 €
Petit foot	3 000,00 €
Syndicat des pêcheurs	1 000,00 €
<b>total "Autres domaines d'activité"</b>	<b>23 100,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>552 421,00 €</b>

2021-183

Adoptée à l'unanimité

**Autorisation de signer des conventions financières pour le versement de subventions – année 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>approuve</b> les projets de conventions financières pour le versement de subventions supérieures à 23 000 € aux associations : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'association « Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer » pour la subvention annuelle de 310 000 € ;</li> <li>✓ L'Association « OFF » pour la subvention annuelle de 58 000 € ;</li> <li>✓ L'Association Sportive Trouville-Deauville « ASTD » pour la subvention annuelle de 62 000 €</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Marchés Publics : M. Didier QUENOUILLE</b>
<b>2021-184</b> <b>Le Conseil Municipal prend acte</b>	<b>Délégations de services publics pour l'exploitation en sous-concessions de plusieurs lots et activités de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer - rapports annuels des sous-concessionnaires des lots n°3 et 7 - exercice 2020</b>  Le Conseil Municipal prend acte de la réception des rapports du lot n°3 (Ecole de surf SARL North Shore Surf School) le 18 novembre 2021 et du lot n°7 (Parad'Ice - KEL SARL), le 28 septembre 2021 ;
<b>2021-185</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<b>Autorisation de signer l'avenant n°3 a la convention de la délégation De service public pour l'exploitation des marchés traditionnels d'approvisionnement, des marchés bio, a thèmes et nocturnes - avenant de transfert –</b>  <b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> après en avoir délibéré, - approuve les termes et la signature de l'avenant n°3 autorisant le transfert à la SAS Les Fils de Madame Géraud de la convention de délégation de service public pour l'exploitation des marchés traditionnels d'approvisionnement, des marchés bio, des marchés à thèmes et nocturnes de la Ville de la Ville. - autorise le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant de transfert.
<b>2021-186</b> <b>Le Conseil Municipal prend acte</b>	<b>Rapport annuel du sous-occupant du domaine public maritime pour l'exploitation du restaurant, et du snack-bar du complexe nautique « La Cabane Perchée » - Exercice 2020</b>  <b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> - <b>prend acte</b> de ces informations.
<b>2021-187</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<b>Délégation de service public pour l'exploitation en sous-concessions d'activités de la plage naturelle de Trouville-sur-Mer - lots tennis – mini-golf – école de surf – manèges - elasto-trampolines – kayak – club de plage</b>  <b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> après en avoir délibéré - <b>Approuve</b> les tarifs 2022 ci-annexés pour les activités développées par les sous-concessionnaires des lots n°1 (tennis), n°2 (mini-golf), n°3 (école de surf), manèges, élasto-trampolines, kayak et club de Plage.

- **LOT N°1 TENNIS :**

Les tarifs 2022 sont identiques à ceux de 2021.

PRESTATIONS	Tarifs RESIDENTS 2022	Tarifs NON RESIDENTS 2022
Famille, couple enfants	495 € + 80 € par enfant de +10 ans	645 € + 80 € par enfant de +10 ans
Forfait annuel adulte	245 €	315 €
Forfait annuel jeune	195 €	245 €
Location horaire	18 €	18 €
Invitation joueur non membre (par heure)	10 €	10 €
Cours particuliers (location terrain inclus)	1h 1 personne 45 € 1 heure 2 personnes 50 €	1h 1 personne 45 € 1 heure 2 personnes 50 €
Stage jeunes 1h30 par semaine du lundi au samedi	180 €	180 €

- **Lot N°2 MINI GOLF**

Les tarifs 2022 sont identiques à ceux de 2021.

MINI GOLF
Public : 5 €
Enfant 2 à 4 ans : gratuit
Scolaires hors Trouville - groupes + 10 personnes : 4 € par enfant et gratuité pour les accompagnateurs
Scolaire Trouville et club de plage ville : gratuit
Tour de poney : 2,50 €
Abonnement 10 tours de poney : 20,00 €

- **LOT N°3 ECOLE DE SURF :**

**LES COURS**

Prestations	Durée	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Jardin des Vagues (6 à 9 ans)	1h30	55 €	60 €
First Level (à partir 10 ans en groupe de 8)	2h00	45 €	50 €
Second Level (cours individuel)	1h30	90 €	95 €
Passeport (forfait 4 cours)	4 x 2h	140 €	150 €
Maxi passeport (Forfait 12 cours)	12 x 2h	370 €	385 €
Balade en Stand Up Paddle (SUP) Trouville ou Pont L'Evêque (dont pique-nique à 13 euros)	2h	45 € adulte 30 € enfant	50 €
Randonnée marais en Stand Up Paddle	4h	90 €	95 €

**LES LOCATIONS**

	Durée	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Combinaisons Bodyboard - Skimboard	0h30	3 €	3 €
	1h	5 €	5 €
	3h	12 €	12 €
	8h	25 €	25 €
Surf	0h30	7 €	7 €
	1h	10 €	10 €
	3h	25 €	25 €
	8h	50 €	50 €
Stand Up Paddle	0h30	12 €	12 €
	1h	20 €	20 €
	3h	50 €	50 €
	8h	100 €	100 €

- **LOT MANEGES :**

Les tarifs 2022 sont identiques à ceux de 2021.

<b>MANEGES</b>
1 ticket : 2,50 €
6 tickets : 10 €
20 tickets : 30 €
Club de plage ville : gratuit

Et conserve la vente d'eau (1 euro) de café (2 euros), de café latte (3.50 euros), de casquettes (7.50 euros) et de T-shirt (15 euros).

- **Club de plage :**

Les tarifs 2022 sont identiques à ceux de 2021.

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2022 individuel</b>	<b>Tarifs 2022 Groupe</b>
Circuit auto	2 €	1 jeton = 2 € 6 jetons = 10 € 10 jetons = 15 €
Privatisation du club le matin sur réservation sur la base de 25 enfants (Tarifs appliqués uniquement à la ville de Trouville-sur-Mer)		1 heure = 100 € HT 2 heures = 250 € HT
Parcours aventure	5 € par enfant de 3 à 12 ans	Du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 août : 2,50 € par enfant inscrit dans un des centres d'accueil de loisirs municipaux

- **LOT ELASTO-TRAMPOLINES, tarifs pour des sauts de 6 minutes :**

<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2021</b>	<b>Tarifs 2022</b>
1 saut	5 €	5 €
2 sauts	9€	Supprimé
3 sauts	13 €	Supprimé
4 sauts	17 €	15 €
6 sauts	24 €	Supprimé
10 sauts	30 €	30 €
20 sauts	50 €	50 €

- **KAYAK :**

**LES COURS**

Prestations	Durée	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Cours individuels	1 personne	70 €	80 €
	2 personnes	100 €	110 €
	3 personnes	120 €	130 €
Longe Côte	12 personnes max	20 €	22 €
Forfait Longe Côte	10 séances	160 €	165 €
Rando Falaise des Roches noires	Enfant	20 €	22 €
	Adulte	28 €	30 €
	Famille	68 €	68 €
Centre de loisirs, accueil collectif de mineurs et scolaires hors communauté de Communes (par personne)	1h30	14 €	16 €
Scolaires de la Communauté de Communes (par personne)	1h30	10 €	16€
A la découverte des méandres de la Touques	Enfant		22 €
	Adulte		30 €
	Famille		68 €
Kayak fitness adultes	Séance		26 €
	10 séances		185 €
	Forfait annuel		500 €
CORETRAINING Adultes 12 personnes max	Séance		12 €
	10 séances		90 €
Enfants et ado hors vacances : Kayak	Séance	10	26 €
	10 séances		185 €
	Forfait annuel		500 €
Enfants et ado : Wave ski	Séance	4	35 €
	4 séances		100 €
Enfants et ado : stage Paddle kid	Séance	Stage 3	26 €
	Stage 3 jours	Stage 5 jours	74 €
	Forfait		122 €
Forfait EVJF / EVG/ anniversaire/Tribu (prix par personne)	Séance	Forfait	35 €
	WE	option goûter	28 €
		option apéritif	16 €
			18 €

**LES LOCATIONS**

	Durée	Tarifs 2021	Tarifs 2022
Kayak 1 place	½ h	8 €	10 €
	1 h	12 €	14 €
	Heure suppl.	10 €	12 €
Kayak fitness ou de pêche	1h	15 €	17 €
	Heure suppl.	12 €	15 €
	3 h	35 €	38 €
	5 h		48 €
Kayak pneumatique 2 à 3 places	½ h	12 €	14 €
	1 h	18€	20 €
	Heure suppl.	14€	16 €
Combinaisons néoprène	½ h	6 €	
	1 h	6 €	6 €
	Heure suppl.	3 €	
Location de Wave ski	1 h	15 €	17 €
	Heure suppl.	12 €	15 €
	3 h		38 €
Location de Surf ski	1 h	45 €	50 €
	Heure suppl.	70 €	75 €
	Forfait 3 h	100 €	105 €
Location de Molky/ jeux de tir à l'arc ventouse	½ h	3 €	3 €
	1 h	5 €	5 €



TARIFS ENTREPRISES 2022

DECOUVERTE

Produits	Durée	De 8 à 20 pers (HT par personne)	De 20 à 40 pers (HT par personne)	De 41 à ++ pers (HT par personne)
Séance découverte	1H30	35 € / pers	30 € / pers	28 € / pers
Randonnée kayak Roches Noires	1H30	35 € / pers	30 € / pers	28 € / pers
Randonnée kayak Roches Noires	2H30	45 € / pers	40 € / pers	38 € / pers
Randonnée kayak Touques	2H30	45 € / pers	40 € / pers	38 € / pers
Randonnée kayak Hors secteur	Sur devis			
Longe Côte	1H30	22 € / pers	20 € / pers	20 € / pers
Rando pédestre Pays d'Auge	3H	30 € / pers	28 € / pers	26 € / pers
Multi activités hôtel	1H30	30 € / pers	28 € / pers	26 € / pers
Ramassage des déchets	1H30	30 € / pers	28 € / pers	26 € / pers

INCENTIVES

Produits	Durée	De 8 à 20 pers (HT par personne)	De 20 à 40 pers (HT par personne)	De 41 à ++ pers (HT par personne)
Challenge Kayak	1H30	40 € / pers	35 € / pers	33 € / pers
Challenge Kayak / SUP	1H30	45 € / pers	40 € / pers	38 € / pers
Challenge Kayak Polo	2H00	45 € / pers	40 € / pers	38 € / pers
Multi activités	1H30	40 € / pers	35 € / pers	33 € / pers
Viking Game	1H30	40 € / pers	35 € / pers	33 € / pers

Ressources Humaines : Mme Delphine PANDO et Mme le Maire

2021-188

Adoptée à l'unanimité

Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

- **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité arrêté comme suit **au 1<sup>er</sup> janvier 2022** :

Filière Administrative	Durée hebdomadaire	Emplois permanents
Adjoint Administratif	35/35h	15
Adjoint Administratif à temps non complet	3,5/35h	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	19
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35h	2
Rédacteur	35/35h	6
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	2
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 h	1
Attaché	35/35h	5
Attaché principal	35/35h	3
Attaché hors classe Dont 1 agent détaché sur un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'une commune de 20 000 à 40 000 habitants	35/35h	1

<b>Filière Technique</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Adjoint Technique	35/35h	48
Adjoint Technique à temps non complet	31/35h	1
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35/35h	23
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35/35h	4
Agent de maîtrise	35/35h	2
Agent de maîtrise principal	35/35h	6
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	2
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35h	2
Ingénieur principal	35/35h	1

<b>Filière Police</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Gardien-brigadier	35/35h	5
Brigadier Chef Principal	35/35h	2

<b>Filière Sportive</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Opérateur des APS qualifié	35/35h	1
Educateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	3
Educateur APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35h	5
Conseiller des APS principal	35/35h	1

<b>Filière Animation</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Adjoint d'Animation	35/35h	4

<b>Filière Culturelle</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Adjoint du Patrimoine	35/35h	2
Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	7
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	35/35 h	1
Assistant de Conservation du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	1
Bibliothécaire	35/35h	1

<b>Filière Médico-Sociale</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Emplois permanents</b>
Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 h	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35h	1
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35h	1

**Soit un total de 180 postes budgétaires permanents**

- **précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et aux grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

- **autorise** le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.

<p><b>2021-189</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Approbation du règlement du temps de travail du personnel de la ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADOpte</b> le règlement du temps de travail en annexe de la présente délibération, <b>applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>, qui définit les nouvelles règles d'organisation et de gestion du temps de travail au sein de la commune et du centre communal d'action sociale de Trouville-sur-Mer, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.</li> <li>- <b>ABROGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022</b> l'ensemble des règles d'organisation et de gestion du temps de travail antérieurement en vigueur, à l'exception de l'arrêté municipal du 30 décembre 1999 relatif aux autorisations d'absences exceptionnelles pouvant être accordées aux agents à l'occasion d'évènements familiaux.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>									
<p><b>2021-190</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation d'adhérer au comité national d'action sociale (C.N.A.S.) - année 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE</b> de renouveler l'adhésion de la Ville de Trouville-sur-Mer au Comité National d'Action Sociale au titre de l'année 2022.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>									
<p><b>2021-191</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de recourir à des intervenants extérieurs année 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le recours à des intervenants extérieurs pour les missions suivantes :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="660 1415 1449 1771"> <thead> <tr> <th>Nature de la vacation</th> <th>Rémunération horaire brute</th> <th>Volume mensuel prévisionnel d'heures</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appui à la préparation de manifestations</td> <td>33 €</td> <td>5 à 20 heures</td> </tr> <tr> <td>Animation d'un atelier théâtre</td> <td>30,47 €</td> <td>4 à 20 heures</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> <li>- <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires à la rémunération de ces interventions seront inscrits au budget de l'exercice 2022.</li> </ul>	Nature de la vacation	Rémunération horaire brute	Volume mensuel prévisionnel d'heures	Appui à la préparation de manifestations	33 €	5 à 20 heures	Animation d'un atelier théâtre	30,47 €	4 à 20 heures
Nature de la vacation	Rémunération horaire brute	Volume mensuel prévisionnel d'heures								
Appui à la préparation de manifestations	33 €	5 à 20 heures								
Animation d'un atelier théâtre	30,47 €	4 à 20 heures								

<p><b>2021-192</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel auprès de l'E.P.I.C. office de tourisme de Trouville-sur-Mer</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>autorise</b> la mise à disposition au profit de l'E.P.I.C. Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 de Madame Sophie LEGRAND</li> <li>- <b>approuve</b> les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'E.P.I.C. Office de Tourisme de Trouville-sur-Mer pour cette mise à disposition et dont le texte est annexé à la présente.</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire, ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-193</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer des conventions de mise à disposition De personnel avec l'association « club nautique de Trouville – Hennequeville » (CNTH)</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>autorise</b> les mises à disposition au profit de l'association « Club Nautique de Trouville – Hennequeville » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 de : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Monsieur Laurent MANOURY</li> <li>o Madame Sylvie DAUSSY</li> </ul> </li> <li>- <b>approuve</b> les termes des conventions à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'association « Club Nautique de Trouville – Hennequeville » pour les mises à disposition des agents cités ci-dessus et pour lesquelles les textes sont annexés à la présente.</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire, ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-194</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer des conventions de mise a disposition de personnel avec l'association « Maison des jeunes de Trouville-sur-Mer »</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>autorise</b> la mise à disposition au profit de l'association « Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 de Madame Muriel TALEB,</li> <li>- <b>approuve</b> les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'association « Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer » pour la mise à disposition de l'agent cité ci-dessus et dont le texte est annexé à la présente,</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire, ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-195</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association « USEP des écoles publiques de Trouville-sur-Mer »</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>autorise</b> la mise à disposition au profit de l'Association « USEP des écoles de Trouville-sur-Mer » de Madame Murielle CHERY pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024,</li> <li>- <b>approuve</b> les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association « USEP des écoles publiques de Trouville-sur-Mer » pour la mise à disposition de l'agent cité ci-dessus et pour laquelle le texte est annexé à la présente.</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire, ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-196</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association « Trouville Olympique Natation » (T.O.N.)</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>autorise</b> la mise à disposition au profit de l'Association « Trouville Olympique Natation » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 de Madame Amélie BARETTE.</li> <li>- <b>approuve</b> les termes de la convention à intervenir entre la Ville de Trouville-sur-Mer et l'Association « Trouville Olympique Natation » pour la mise à disposition de l'agent cité ci-dessus et pour laquelle le texte est annexé à la présente.</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire, ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-197</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention de mise à disposition de personnel avec le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>autorise</b> la mise à disposition au profit de la Ville de Trouville-sur-Mer de Madame Valérie GARGUILO pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024,</li> <li>- <b>approuve</b> les termes de la convention à intervenir entre le Centre Communal d'Action Sociale de Trouville-sur-Mer et la Ville de Trouville-sur-Mer pour la mise à disposition de l'agent cité ci-dessus et pour laquelle le texte est annexé à la présente.</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-198</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Adopte</b> les termes de la version actualisée de la convention cadre avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires pendant leur temps de travail, dont le texte est annexé à la présente délibération,</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire ou son Adjoint à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,</li> </ul>
<p><b>2021-199</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Mise à disposition annuelle de véhicules a des agents de la commune – année 2022</b></p>

	<p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Décide</b> de fixer, pour l'année 2022, l'attribution de véhicules communaux de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Véhicule de fonction</b> Emploi de Directeur Général des Services</li> <li>• <b>Véhicules de service</b> Emploi de directeur des services techniques Emploi de directeur du C.C.A.S. Emploi de directeur des ressources humaines Emploi de directeur des finances et de la commande publique Emploi de directeur de la sécurité et de la tranquillité publiques Emploi de directeur de la jeunesse, sports, loisirs, associations Emploi de directeur de l'aménagement Emploi de chef des services espaces verts et bâtiments communaux Emploi de chef du service des sports Emploi de responsable du service informatique Emploi de responsable du service voirie-travaux et astreinte technique Emploi de responsable du service logistique</li> </ul> </li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire ou son Adjoint à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,</li> </ul>
<p><b>2021-200</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité – année 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> de procéder, pour l'année 2022, au recrutement d'agents contractuels, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, tel que cela est défini dans le tableau ci-annexé.</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> <li>- <b>PRECISE</b> que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales seront inscrits au budget de l'exercice 2022.</li> </ul>
	<p><b>Aménagement et Foncier : M. Didier QUENOUILLE et Mme le Maire</b></p>
<p><b>2021-201</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de solliciter des subventions – Aménagement des abords de la Chapelle Saint Jean</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Sollicite</b> une aide financière dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 pour les travaux d'aménagement des abords de la chapelle Saint Jean d'un montant de 90 904€ H.T.</li> <li>- <b>Adopte</b> l'opération qui s'élève à 227 260€ H.T.</li> <li>- <b>Approuve</b> le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>

<p><b>2021-202</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Autorisation de signer une convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner avec la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approuve</b> la convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner entre la communauté de communes Cœur Côte Fleurie et la mairie de Trouville-sur-Mer ;</li> <li>- <b>Approuve</b> le règlement des conditions générales d'utilisation du guichet numérique des autorisations d'urbanisme annexé à ladite convention,</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire à signer la convention d'adhésion au téléservice numérique mutualisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner ainsi que tous les actes, formalités et pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.</li> </ul>
	<p><b>Affaires Scolaires : Mme le Maire et M. Guy LEGRIX</b></p>
<p><b>2021-203</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Modification du règlement intérieur des services périscolaires de Trouville-sur-Mer – année scolaire 2021/2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>approuve</b> les modifications du règlement intérieur qui précise les règles de fonctionnement des services périscolaires pour l'année scolaire 2021/2022,</li> <li>- <b>précise</b> que le règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles lors de l'inscription des enfants aux services périscolaires,</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul>
<p><b>2021-204</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Octroi d'une subvention au groupe scolaire de Trouville-sur-Mer pour le séjour classe de neige « découverte de la montagne » 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>octroie</b> la subvention suivante au groupe scolaire de Trouville-sur-Mer : 10 762,20 € pour le séjour classe de neige « découverte de la montagne » prévu du 7 au 16 janvier 2022,</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision,</li> </ul> <p style="text-align: right;">Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 – chapitre 65.</p>
<p><b>2021-205</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Participation aux projets pédagogiques et affectation des crédits scolaires – année 2022 – école primaire publique de Trouville-sur-Mer</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré, à l'unanimité</p> <p><b>DECIDE :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Article 1</b> : d'accorder à l'école primaire publique de Trouville-sur-Mer, au titre des actions pédagogiques pour l'année 2022, une participation de <b>25 euros par élève (soit 4 450 euros, estimés au 27 octobre 2021)</b>, versée sous forme d'une subvention à la coopérative scolaire après le vote du budget pour l'année civile en cours.</li> </ul>

	<p>- <b>Article 2</b> : d'affecter à l'école primaire publique maternelle et élémentaire des sites scolaires René Coty et Louis Delamare de Trouville-sur-Mer, les crédits scolaires de la façon suivante :</p> <p>- Fournitures scolaires : <b>60 € par élève (Soit 10 680 euros, estimés au 27 octobre 2021)</b></p> <p>- Crédit affecté au Noël des enfants : <b>10 €</b> par enfant de classe maternelle <b>6 €</b> par enfant de classe élémentaire <b>(Soit 1 336 euros, estimés au 27 octobre 2021).</b></p> <p>Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2022 pour <b>un montant total de 16 466 euros estimé selon le nombre d'élèves au 27 octobre 2021 (178 élèves).</b></p> <p>- <b>Article 3</b> : d'autoriser le Maire ou un adjoint le représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.</p>
	<b>Jeunesse – Sports – Loisirs – Associations : Mme le Maire</b>
<b>2021-206</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Modification du règlement intérieur de l'école des passions de Trouville-sur-Mer</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>approuve</b> les termes du règlement intérieur de l'École des passions de Trouville-sur-Mer et les modifications apportées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;</li> <li>- <b>autorise</b> le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>
	<b>Services Techniques : M. Patrice BRIERE</b>
<b>2021-207</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de signer une convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société Covage calvados</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>APPROUVE</b> le projet de convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre la Ville et la société Covage Calvados pour le bâtiment sis 28 B rue du Manoir.</li> <li>-<b>AUTORISE</b> Madame Le Maire ou un Adjoint le représentant à effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tout acte ou pièce afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>
<b>2021-208</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Transfert de la compétence signalisation lumineuse au SDEC Energie</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décide de transférer au SDEC ENERGIE la compétence de maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, de maintenance et de fonctionnement des installations de signalisation lumineuse (feux tricolores) à compter de la délibération concordante de l'organe délibérant du Syndicat (article 5 des statuts du syndicat),</li> <li>• met la totalité des ouvrages de signalisation lumineuse existants à la disposition du SDEC ENERGIE,</li> <li>• à inscrire décide de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement des</li> </ul>



	<p>installations de signalisation <i>lumineuse par la prestation optionnelle de modification de la programmation existante,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• demande au SDEC ENERGIE de fournir les éléments du patrimoine concerné ainsi que la proposition de contribution de la commune pour les compétences et les prestations optionnelles choisies. Le transfert de la compétence ainsi que l'instauration du service seront constatés par la signature d'un état contradictoire du patrimoine,</li> <li>• décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accepte</b> le transfert de la compétence Eclairage Public au SDEC ENERGIE.</li> <li>- <b>Autorise</b> Madame le Maire de la commune de Trouville-sur-Mer ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de cette décision.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>2021-209</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Transfert de la compétence éclairage public au SDEC Energie</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décide de transférer au SDEC ENERGIE la compétence « Eclairage public » portant sur la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements, de maintenance et de fonctionnement des installations d'éclairage public à compter de la délibération concordante de l'organe délibérant du Syndicat (article 5 des statuts du syndicat), met la totalité des ouvrages d'éclairage public existant à la disposition du SDEC ENERGIE,</li> <li>• décide de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement des installations d'éclairage public par les prestations optionnelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 % lumière,</li> <li>- visite au sol, à raison d'une visite(s) par an et par foyer,</li> <li>- vérification, pose, dépose d'installation d'illumination festive,</li> </ul> </li> <li>• d'acter le transfert de la compétence ainsi que l'instauration du service qui seront constatés par la signature d'un état contradictoire du patrimoine,</li> <li>• décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDEC ENERGIE. <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accepte</b> le transfert de la compétence Eclairage Public au SDEC ENERGIE</li> <li>- <b>Autorise</b> Madame le Maire de la commune de Trouville-sur-Mer ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de cette décision.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>2021-210</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p><b>Travaux d'effacement des réseaux « rues du manoir, enseigne millot, henri numa t1 » - étude préliminaire</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL,</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande d'enfouissement des réseaux aériens dans les rues du Manoir, Enseigne Millot et Henri Numa,</li> <li>• Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,</li> <li>• Souhaite que le début des travaux pour la période suivante : premier trimestre de l'année 2022 et informe le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification : engagement sur le budget prévisionnel 2022 avec une programmation pluriannuelle,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,</li> <li>• S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,</li> <li>• Décide d'inscrire le paiement de sa participation, en section d'investissement, par fonds de concours et en section fonctionnement (le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder 75 % du coût HT de l'opération, le reliquat est inscrit en section fonctionnement).</li> <li>• S'engage à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,</li> <li>• Prend note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA, sauf pour les travaux d'éclairage public,</li> <li>• S'engage à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 12 282.00 €.</li> <li>• Prend bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.</li> </ul> <p style="text-align: center;">- <b>Accepte</b> le projet de travaux d'effacements des réseaux « rues du Manoir, Enseigne Millot et Henri Numa T1 », étude préliminaire.</p> <p style="text-align: center;">- <b>Autorise</b> Madame le Maire de la commune de Trouville-sur-Mer ou son représentant dûment habilité à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de cette décision.</p>
<p><b>2021-211</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b></p>	<p style="text-align: right;"><b>Développement Durable : Mme Delphine PANDO</b></p> <p><b>Octroi de subventions pour l'achat de vélos à assistance électrique ou vélo cargo – année 2021</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <p>- <b>décide</b> d'octroyer une subvention pour l'achat de vélos électriques ou de vélos cargo aux résidents principaux suivants :</p> <p style="padding-left: 40px;"><u>Bénéficiaires</u> <u>Montant de la subvention (euros)</u></p> <p>Madame SENDOWSKI Pascale 5, Boulevard Louis Breguet 14360 TROUVILLE SUR MER 179.70 €</p> <p>Madame PIQUENET Magali Route d'Aguesseau – Le Parquet 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Monsieur PIQUENET Loïc Route d'Aguesseau – Le Parquet 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p>

	<p>Madame LEBRETHON Sylvie 15, rue des Champs Jourdain 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Madame WATROBA Madeleine 41, ancienne route de Villerville 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Monsieur LEVAVASSEUR Thierry 11, Chemin des merles 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Madame BLASSEL Pascale Parc de Bagatelle 6, avenue Pierre Cassagnavère 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Madame REFLOCH Gwenaëlle 17, avenue Marcel Proust 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Monsieur VASSELIN Dominique 24, rue des rosiers 14360 TROUVILLE SUR MER 225 €</p> <p>Madame VASSELIN Dominique 24, rue des rosiers 14360 TROUVILLE SUR MER 225 €</p> <p>Madame LAZAR CONTES Anaïs 36, rue Bonsecours 14360 TROUVILLE SUR MER 225 €</p> <p>Madame GACHET Isabelle 2, avenue Marcel Proust 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Monsieur POTIER Mathias 25, rue Francis Duriez 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Monsieur SYLVESTRE Claude 28, boulevard Fernand Moureaux 14360 TROUVILLE SUR MER 224,99 €</p> <p>Madame CHOPPIN Alix 14, rue Jean Duchemin 14360 TROUVILLE SUR MER 300 €</p> <p>Madame CLEMENT Edith 33, rue du Général de Gaulle 14360 TROUVILLE SUR MER 122.97 €</p>
--	---

	<p>Madame DUVIELBOURG Agnès  Le hameau des 3 étangs  14360 TROUVILLE SUR MER  300 €</p> <p style="text-align: right;"><b>TOTAL : 4 502,66 €</b></p>
	<b>Culture : Mme le Maire</b>
<b>2021-212</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de solliciter une subvention auprès de la DRAC dans le cadre des 20 ans du salon du livre 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autorise</b> le Maire à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour une manifestation de grande ampleur pour le vingtième anniversaire du Salon du livre de Trouville-sur-Mer en 2022.</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire ou un adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>
<b>2021-213</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de solliciter une subvention auprès de la DRAC Normandie dans le cadre du salon du livre jeunesse 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autorise</b> le Maire à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour le Salon du livre jeunesse « Trouville-sur-livres » 2022 ;</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire ou un adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>
<b>2021-214</b> <b>Adoptée à l'unanimité</b>	<p><b>Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre du salon du livre jeunesse 2022</b></p> <p><b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> Après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Autorise</b> le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Normandie, pour le Salon du livre jeunesse « Trouville-sur-livres » 2022 ;</li> <li>- <b>Autorise</b> le Maire ou un adjoint le représentant, à effectuer toutes les démarches ou formalités et à signer tout acte afférent à l'exécution de cette décision.</li> </ul>
	<i>Fin de séance à 19h50</i>

.....  
**Pour extrait certifié conforme**

Affiché le :	22 Décembre 2021
Retiré le :	
Mise en ligne sur <b>www.trouville.fr</b> le :	22 Décembre 2021